



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.10
3 octobre 1989

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 10e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 28 septembre 1989, à 10 heures

Président : M. GARBA (Nigéria)
Puis : M. LOHIA (Vice-Président) (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
Puis : M. GARBA (Nigéria)

Débat général [9] (suite)

Allocution de S. E. M. Son Sann, Premier Ministre du Kampuchea démocratique
Allocution de M. Edward Fenech Adami, Premier Ministre de la République de Malte

Déclarations de

M. Horn (Hongrie)
M. Wakil (Afghanistan)
M. Ouko (Kenya)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

ALLOCUTION DE S. E. M. SON SANN, PREMIER MINISTRE DU KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale va entendre une déclaration du Premier Ministre du Kampuchea démocratique.

M. Son Sann, Premier Ministre du Kampuchea démocratique, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre du Kampuchea démocratique, M. Son Sann, et de l'inviter à faire une déclaration à l'Assemblée générale.

M. SON SANN (Kampuchea démocratique) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de saisir cette heureuse opportunité pour vous présenter mes plus chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de notre assemblée générale et mes vœux les plus sincères pour le plein succès de votre noble mission.

Aujourd'hui, j'ai l'insigne honneur de faire part, à notre auguste assemblée, du message que lui adresse S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk, chef de la résistance nationale cambodgienne et Président du Kampuchea démocratique, à l'occasion de sa quarante-quatrième session. Voici le message de Son Altesse Royale :

"Monsieur le Président,

C'est pour moi un grand honneur et privilège de m'adresser à vous et à notre auguste assemblée, en ma qualité de chef de la résistance nationale cambodgienne contre l'occupation colonialiste vietnamienne et de Président de l'Etat du Kampuchea démocratique.

Permettez-moi tout d'abord de vous dire combien je suis heureux et honoré de vous adresser, au nom du Kampuchea démocratique et de son peuple, qui ont toujours maintenu des relations cordiales et fraternelles avec le Nigéria et son peuple, notre profonde satisfaction et nos plus chaleureuses félicitations pour votre brillante élection par acclamation aux plus hautes responsabilités de notre présente assemblée générale. C'est là un hommage mérité que notre organisation mondiale rend à un éminent fils du Nigéria, mais aussi de l'Afrique, comme en témoignent vos inlassables activités contre l'apartheid, vos hautes qualités humaines, vos expériences diplomatiques et votre grande sagesse.

M. Son Sann (Kampuchea démocratique)

A votre éminent prédécesseur, S. E. M. Dante Caputo, de l'Argentine, je voudrais rendre un profond hommage pour la grande compétence et la sagesse avec lesquelles il a conduit avec succès les travaux de la quarante-troisième session de notre assemblée générale.

Enfin, il m'est toujours très agréable de renouveler à notre secrétaire général, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, notre profonde estime et nos plus chaleureuses félicitations pour ses patients et inlassables efforts ainsi que pour ses initiatives méritoires en vue de faire prévaloir, dans la recherche des solutions à des problèmes internationaux complexes, la force des principes de la Charte des Nations Unies dont, notamment, ses objectifs de paix, de sécurité et de prospérité universelles fondées sur la dignité humaine et la justice sociale et économique. Sa sagesse, sa clairvoyance et sa compétence honorent les espoirs placés par l'humanité dans l'Organisation des Nations Unies, car elles lui ont redonné l'autorité dans son rôle irremplaçable de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Jamais le prestige et l'efficacité de l'ONU n'ont été aussi grands et le multilatéralisme n'a enregistré autant de succès.

Cette année, le problème du Cambodge a souvent tenu les devants de la scène politique internationale. Ceci reflète le souci grandissant de la communauté internationale de voir le problème rapidement résolu, à l'instar de certains autres problèmes régionaux. Les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), dans le cadre des réunions informelles de Jakarta, ont poursuivi leurs inlassables et nobles efforts dans ce sens. Moi-même, j'ai poursuivi mes efforts personnels, acceptant même d'abdiquer ma dignité et mon amour-propre pour rencontrer le chef de file du régime illégal installé à Phnom Penh par les forces vietnamiennes, dans le but d'exploiter toutes les possibilités, si minimes soient-elles, pour ramener à ma patrie et à mon peuple la paix, l'indépendance nationale et la liberté dans l'intégrité territoriale. Tout récemment, du 30 juillet au 30 août derniers, la France a bien voulu accepter d'organiser à Paris une Conférence internationale sur le Cambodge dans le but d'obtenir une solution globale, juste et durable au problème dit du Kampuchea. A tous les pays de l'ANASE et à leur chef d'Etat, à la France et au Président François Mitterrand, qui ont tant fait et continuent de déployer de très nobles efforts en contribuant au sauvetage

M. Son Sann (Kampuchea démocratique)

du Cambodge et de son peuple, la résistance nationale cambodgienne, le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique et moi-même leur rendons un très vibrant et respectueux hommage et leur exprimons notre plus profonde gratitude.

Hélas, tous ces nobles et inlassables efforts n'ont pu jusqu'ici aboutir à une solution globale, juste et durable du problème dit du Kampuchea.

J'ai proposé un plan de paix en cinq points pour une solution globale et équitable du problème, lequel, rappelons-le, est un problème entre le Viet Nam, l'agresseur, et le Cambodge, la victime. Dans ce plan, j'ai proposé notamment deux éléments, à savoir :

M. Son Sann (Kampuchea démocratique)

Premièrement, le retrait total et définitif de toutes les catégories des forces vietnamiennes et de tous les colons vietnamiens du Cambodge, sous le contrôle effectif d'un mécanisme international de contrôle placé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et assisté d'une force de l'Organisation des Nations Unies pour le maintien de la paix.

Deuxièmement, une véritable réconciliation nationale entre tous les Cambodgiens, sans considération de leur passé ni de leur tendance politique, dans le cadre de la formation d'un gouvernement provisoire quadripartite, d'une administration et d'une armée nationale quadripartites. Il ne s'agit pas là d'un partage de pouvoir, mais de la réalisation d'un équilibre entre toutes les parties cambodgiennes qui puisse assurer, après le retrait total et réel des forces vietnamiennes, la paix, la sécurité et la stabilité au Cambodge afin de permettre au peuple cambodgien d'exercer son droit sacré à l'autodétermination à travers des élections générales et libres sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies.

Nous ne demandons au Viet Nam rien qui lui appartienne. Nous lui demandons seulement de rendre ce qui appartient au Cambodge et au peuple cambodgien, à savoir notre indépendance et notre intégrité territoriale avec nos frontières légales et internationalement reconnues jusqu'au 17 mars 1970. Aux tenants du régime fantoche installé par le Viet Nam à Phnom Penh, nous leur tendons la main de la réconciliation nationale, dans l'intérêt supérieur et à long terme du Cambodge et de son peuple.

Le régime de Phnom Penh n'est que la création et la créature du Viet Nam imposées par la force des armes en janvier 1979 au peuple cambodgien. L'Etat du Kampuchea démocratique, dont je suis le Président, ne saurait s'effacer devant le régime illégal de Phnom Penh ni se rallier à ce régime dont la constitution, quels que soient les amendements, demeure inacceptable, car illégale. Néanmoins, par souci d'aboutir à une solution rapide et d'abrèger les souffrances du peuple cambodgien, nous avons décidé de faire une très importante concession en acceptant le démantèlement de l'Etat légal du Kampuchea démocratique, simultanément avec celui du régime illégal de Phnom Penh.

L'objectif principal de ma proposition n'est pas, je le répète, un partage du pouvoir entre les quatre parties cambodgiennes. Il est de créer,

M. Son Sann (Kampuchea démocratique)

après le départ réel de toutes les forces vietnamiennes, un équilibre entre toutes les parties qui, enfin réconciliées au sein d'un gouvernement d'union nationale du Cambodge, se chargeront de maintenir un environnement de paix, de sécurité et de stabilité dans lequel le peuple cambodgien, le seul et véritable maître du Cambodge, pourra librement exercer son droit sacré à l'autodétermination, choisir ses dirigeants et le régime politique, social et économique à sa convenance.

La magnanimité de mes propositions est sans égale dans l'histoire, notamment lorsqu'on connaît le sort réservé aux Quislings en Norvège et aux Laval en France, au lendemain de la deuxième guerre mondiale.

Néanmoins, le Viet Nam a catégoriquement rejeté toutes mes propositions. Ce faisant, il a donné la preuve manifeste d'une absence totale de volonté politique, de sincérité et de bonne foi dans la recherche d'une solution globale, juste et durable au problème dit du Kampuchea. A l'appel lancé par S. E. Roland Dumas, Ministre d'Etat et Ministre des affaires étrangères de la France et co-Président de la Conférence, à tous les participants pour qu'ils fassent preuve de flexibilité, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères vietnamien, M. Nguyen Co Thach, a répondu que le 'Viet Nam sera aussi flexible que l'acier!'.

En refusant de placer le retrait total des forces vietnamiennes du Cambodge sous le contrôle effectif de l'Organisation des Nations Unies et en s'opposant à la formation d'un gouvernement quadripartite provisoire du Cambodge, qui puisse permettre au peuple cambodgien de choisir librement et démocratiquement ses dirigeants, le Viet Nam a simplement montré qu'il n'a aucune intention de mettre un terme à son occupation colonialiste du Cambodge, à sa politique d'annexion du Cambodge au sein de la Fédération indochinoise sous la domination de Hanoï. En effet, le contrôle des Nations Unies et le gouvernement quadripartite provisoire du Cambodge apporteraient au monde entier la preuve de l'existence, au Cambodge, d'au moins 30 000 soldats vietnamiens déguisés en soldats khmers du régime fantoche de Phnom Penh, d'au moins 100 000 Vietnamiens armés dissimulés au sein de plus d'un million de colons vietnamiens, de plusieurs dizaines de milliers de soi-disant 'conseillers' vietnamiens déguisés en 'Cambodgiens' dans l'appareil administratif fantoche, depuis l'échelon central jusqu'à celui des villages.

M. Son Sann (Kampuchea démocratique)

Pour le Viet Nam, accepter le contrôle de l'Organisation des Nations Unies et le quadripartisme, c'est accepter de mettre fin au colonialisme vietnamien au Cambodge et abandonner la Fédération indochinoise.

Le Viet Nam dénie tout rôle effectif aux Nations Unies au Cambodge sous prétexte que notre organisation mondiale est 'partiale', parce qu'elle continue à reconnaître parmi ses membres le Kampuchea démocratique, victime de l'agression vietnamienne, et que notre assemblée générale continue à adopter, chaque année, une résolution condamnant cette agression et exigeant le retrait total et inconditionnel des forces d'occupation vietnamiennes. De son banc d'accusé, le Viet Nam veut s'ériger en juge, incriminer les 122 Etats Membres de l'ONU qui ont adopté l'année dernière la résolution sur 'La situation au Kampuchea', et les obliger à violer, comme le Viet Nam, la Charte des Nations Unies.

Le Viet Nam rejette la formation d'un gouvernement quadripartite provisoire du Cambodge, organe d'une véritable réconciliation nationale cambodgienne, parce que ce gouvernement comprendrait nécessairement en son sein la partie Kampuchea démocratique, les 'Khmers rouges'. Le Viet Nam, pour justifier ses crimes contre le Cambodge et le peuple cambodgien, continue de brandir le 'danger Pol Pot-Khmer rouge' et la 'prévention de son retour au pouvoir' comme constituant l'un des aspects fondamentaux du problème dit du Kampuchea.

Il n'est nullement dans mon intention de défendre la cause des Khmers rouges, et je n'ai aucune raison pour ce faire. Mais l'objectivité me conduit à dire que s'il faut juger et condamner les Khmers rouges pour violation des droits de l'homme, il faudrait qu'on soit également assez équitable pour juger et condamner les dirigeants de Hanoï et leurs fantoches de Phnom Penh pour leurs crimes contre l'humanité commis au Cambodge, comme en témoignent Amnesty International dans ses rapports annuels, avec de nombreux détails, photos, croquis et dessins à l'appui.

Je conviens que le problème du strict respect des droits de l'homme au Cambodge est extrêmement important et qu'il est indispensable que des mesures efficaces et réalistes soient prises pour assurer ce respect. Mais la mesure la plus urgente à prendre est le départ définitif et réel du colonialisme vietnamien sous toutes ses formes du Cambodge.

M. Son Sann (Kampuchea démocratique)

Quant aux Khmers rouges, ils ont donné par écrit des garanties formelles de leur non-retour au pouvoir exclusif après le retrait total des forces vietnamiennes du Cambodge. Ils ont demandé formellement l'envoi au Cambodge du mécanisme de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et d'une importante force de l'ONU pour le maintien de la paix. Ils ont proposé le désarmement total de leurs forces armées avec celui des forces armées des autres parties cambodgiennes ou, au moins, la réduction de l'effectif de chacune des forces armées cambodgiennes à 10 000 hommes et la consignation de ces effectifs dans des casernes sous la supervision du mécanisme de contrôle des Nations Unies. Ils ont solennellement renoncé au communisme et accepté pour le Cambodge un régime de démocratie libérale et de pluralisme politique, à l'instar de la Ve République française. Ils s'engagent également à respecter totalement et toujours les résultats des élections générales et libres, supervisées par l'ONU. Enfin, leurs dirigeants Pol Pot, Nuon Chea, Ta Mok, etc., ont déclaré solennellement qu'ils abandonneront toute activité politique, gouvernementale, administrative et militaire dans le nouveau Cambodge issu d'un règlement global du problème dit du Kampuchea.

M. Son Sann (Kampuchea démocratique)

La réconciliation nationale, pour être véritable, ne saurait être exclusive. Si une des parties cambodgiennes en était exclue, il serait vain de vouloir assurer cette paix, cette sécurité et cette stabilité si indispensables pour la libre détermination du peuple cambodgien.

La résistance nationale cambodgienne et le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique ont fait au Viet Nam toutes les concessions maximales, sauf celle de remettre le Cambodge au Viet Nam sur un plateau d'argent. En fait, c'est ce que cherche le Viet Nam.

Le soi-disant 'retrait total et unilatéral' des forces vietnamiennes du Cambodge, proclamé et prétendument achevé le 26 septembre dernier, vise en fait :

- 1) A faire entériner par la communauté mondiale la soi-disant 'cessation' de l'occupation du Cambodge par le Viet Nam;
- 2) A faire cesser les aides militaires étrangères aux forces de la Résistance nationale cambodgienne;
- 3) A obtenir le maintien de facto du régime fantoche de Phnom Penh, sous l'ombrelle de laquelle le Viet Nam continuera à occuper le Cambodge avec plusieurs dizaines de milliers de soldats vietnamiens déguisés en soldats fantoches, plus d'une centaine de milliers de miliciens dissimulés au sein de plus d'un million de colons vietnamiens et plusieurs dizaines de milliers de 'conseillers' vietnamiens à tous les échelons de l'administration fantoche.

Pour desserrer les pressions chaque année plus fermes et plus résolues de la majorité écrasante des Membres des Nations Unies, la République socialiste du Viet Nam est réduite à recourir au subterfuge de retrait unilatéral de certaines troupes en uniforme sans aucun contrôle effectif de l'Organisation des Nations Unies, alors que d'autres troupes déguisées continuent d'entrer au Cambodge à l'insu de tous, dans le but évident d'essayer de transformer sa guerre d'agression et d'occupation en une soi-disant 'guerre civile' avec le soutien d'une importante cinquième colonne vietnamienne déguisée dans l'armée fantoche et dissimulée au sein des colons vietnamiens.

Sans un mécanisme international de contrôle et de supervision de l'Organisation des Nations Unies, le soi-disant 'retrait total' des troupes vietnamiennes du Cambodge n'est qu'une tromperie et une manoeuvre pour

M. Son Sann (Kampuchea démocratique)

endormir l'opinion publique mondiale et obtenir l'aide occidentale dont le Viet Nam s'est vu privé à cause de son occupation du Cambodge.

Si notre assemblée se laissait fléchir par la propagande mensongère du Viet Nam, ce serait toute la Charte des Nations Unies qui serait bafouée, et le sort des petits pays comme le Cambodge, qui repose sur la défense de son bon droit, ne pourrait plus être défendu. La foi dans l'Organisation des Nations Unies serait ébranlée si l'on permettait à l'un de ses membres de continuer, pendant bientôt 11 ans, à bafouer impunément les principes de la Charte, et à se jouer sans vergogne de la volonté internationale de voir l'Organisation des Nations Unies remplir son rôle de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le seul objectif de la Résistance nationale cambodgienne et du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique est la réalisation de la profonde et légitime aspiration de tout le peuple cambodgien, à savoir le rétablissement de la paix au Cambodge, dans l'indépendance et la liberté. Face à l'obstination arrogante du Viet Nam à vouloir poursuivre à tout prix son occupation colonialiste du Cambodge, la Résistance nationale cambodgienne et le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique n'ont pas d'autre voie que de poursuivre leur combat pour la réalisation de cette aspiration aussi longtemps que le Viet Nam n'acceptera pas de retirer réellement, sous le contrôle d'un mécanisme de l'ONU assisté d'une force des Nations Unies de maintien de la paix, toutes les catégories de ses forces au Cambodge, aussi longtemps qu'il refusera de rendre son indépendance pleine et entière ainsi que son intégrité territoriale au Cambodge, et son droit sacré et inaliénable à l'autodétermination au peuple cambodgien. Le régime de Phnom Penh est inacceptable. Quoi que fasse le Viet Nam, il est illégal, car il est une simple création et une pure créature du Viet Nam et ne sert que les intérêts idéologiques, stratégiques, économiques et expansionnistes du Viet Nam. Nous sommes convaincus que, édifiés par les subterfuges machiavéliques du Viet Nam, tous les pays épris de paix et de justice dont les représentants sont ici présents dans notre auguste assemblée, ne manqueront pas de continuer à accorder leur noble et constant soutien à notre juste cause, laquelle est une cause pour la survie de la nation cambodgienne et de son identité nationale.

M. Son Sann (Kampuchea démocratique)

A tous, je voudrais, au nom de la Résistance nationale cambodgienne, du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique et en mon nom propre, leur renouveler notre plus profonde, sincère et infinie gratitude.

Depuis la dernière session de notre assemblée générale, la situation politique mondiale a été marquée par certains développements encourageants qui ont permis heureusement une diminution progressive de la tension internationale.

L'année 1989 est incontestablement une année faste pour l'Afrique grâce à un développement favorable à la recherche des solutions aux conflits régionaux et locaux. Les accords du 22 décembre 1988 ont enfin ouvert la voie à l'application du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Dans un mois, le peuple namibien va enfin, après plus d'un siècle de colonisation et d'occupation illégale étrangères, pouvoir exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance dans son intégrité territoriale. Rien ne doit désormais l'empêcher de jouir pleinement de ce droit. C'est là le triomphe de son long combat héroïque, mené sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO), du soutien ferme et multiforme de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de tous les pays et peuples africains, des efforts dévoués de l'Organisation des Nations Unies et de son Conseil pour la Namibie et de la prodigieuse mobilisation de toute la communauté internationale en sa faveur. Avec tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous attendons avec impatience d'accueillir avec ferveur une nouvelle nation, la Namibie, au sein de notre organisation mondiale.

Au Sahara occidental, les efforts de notre secrétaire général et du Président en exercice de l'OUA ont permis de créer une commission technique pour faciliter et accélérer le processus d'application du plan de paix accepté par les parties concernées le 30 août 1988 à Genève.

Au Tchad, l'accord cadre signé entre les Gouvernements tchadien et libyen offre une base juridique et un mécanisme pour le règlement de leur différend territorial. Cet accord témoigne de la volonté du Tchad d'établir des relations pacifiques avec tous ses voisins dans le respect de sa souveraineté, de son intégrité territoriale et de ses droits fondamentaux conformément aux

M. Son Sann (Kampuchea démocratique)

principes de la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'OUA. Au Gouvernement et au peuple tchadiens frères, nous souhaitons de nouveaux succès dans leurs efforts persévérants pour la défense de la paix et de l'indépendance et pour le développement de leur patrie.

Cependant, l'arbre ne doit pas cacher la forêt. Certes, ces développements encourageants contribuent à l'amélioration du climat politique mondial, mais ils demeurent limités. Ils ne doivent pas nous faire oublier que la situation politique mondiale demeure préoccupante.

En Afrique australe, la situation demeure tendue car la politique d'apartheid du régime raciste et minoritaire de Pretoria constitue une source permanente de menace à la paix et à la stabilité du sous-continent africain. Avec tous les peuples et pays épris de paix, de justice et de liberté, nous condamnons vigoureusement les répressions criminelles de la population majoritaire noire d'Afrique du Sud par les tenants de l'apartheid de Pretoria et la politique de bantoustanisation. Nous demandons la levée immédiate de l'état de siège et la libération de M. Nelson Mandela et de tous les prisonniers politiques. Nous renouvelons au vaillant peuple sud-africain et à ses dirigeants de l'African National Congress (ANC) et du Pan Africanist Congress (PAC), notre total soutien à leur juste et légitime lutte.

M. Son Sann (Kampuchea démocratique)

Nous réitérons notre ferme solidarité et notre constant soutien à tous les Etats africains de première ligne dans leur lutte contre la politique d'agression et de déstabilisation de Pretoria. Nous réaffirmons notre conviction que l'Afrique australe ne pourra connaître la paix et la stabilité qu'avec l'éradication de l'apartheid et la formation d'un gouvernement non raciste et démocratique en Afrique du Sud. La tenue en décembre prochain d'une session extraordinaire de notre assemblée générale consacrée à l'apartheid et à ses conséquences destructives en Afrique australe ne manquera d'apporter aide et soutien supplémentaires en vue d'atteindre ce noble objectif pour lequel le peuple sud-africain et toute la communauté internationale sont mobilisés.

Au Moyen-Orient, la situation ne cesse de s'aggraver. La résistance héroïque du peuple palestinien dans les territoires occupés montre à l'évidence que l'acquisition de territoire d'autrui par la force est inadmissible et que la question de la Palestine est la racine même du conflit israélo-arabe. La déclaration de l'Etat palestinien indépendant, le soutien apporté par le sommet extraordinaire de la Ligue arabe à Casablanca aux décisions du Conseil national palestinien d'Alger et le dialogue entre les Etats-Unis et l'OLP sont autant d'éléments favorables à la convocation d'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et toutes les parties concernées dont, notamment, l'OLP. La paix ne sera rétablie au Moyen-Orient qu'avec le retrait de toutes les forces étrangères des territoires palestiniens et arabes occupés, le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits nationaux inaliénables, y compris son droit à la création d'un Etat palestinien indépendant, et le droit de tous les Etats de la région de vivre en sécurité à l'intérieur des frontières reconnues et garanties sur la base de la coexistence pacifique.

Au Liban, les feux de la discorde et de la désintégration sont attisés par l'intervention de forces armées étrangères. Il est indispensable que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité soient appliquées et que toutes les troupes étrangères se retirent afin de permettre au peuple libanais de retrouver la paix et son unité nationale, et à l'Etat libanais de recouvrer son intégrité territoriale et sa pleine souveraineté en déployant ses forces

M. Son Sann (Kampuchea démocratique)

légales dans tout le pays. Plus d'un an après la cessation des hostilités, le conflit entre l'Iran et l'Irak n'est toujours pas résolu. Nous souhaitons ardemment que les efforts des deux parties de poursuivre des négociations directes sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU, dans le cadre de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, aboutissent rapidement à une solution globale juste et durable du conflit. Elles apporteraient une importante contribution à l'extinction d'un foyer de tensions au Moyen-Orient.

En Amérique centrale, une paix juste et durable n'a pu jusqu'ici être établie. Cependant, il n'y a pas d'autre voie susceptible de mener à ce but que les mesures prises par les groupes de Contadora et d'appui, et les accords d'Esquipulas II. C'est dans cet esprit que nous réitérons notre soutien aux efforts diplomatiques et aux négociations régionales menées sur la base des principes qui ont instauré ces mesures et accords, et notamment la déclaration de cinq Etats d'Amérique centrale faite à Tela le 7 août dernier.

En Asie, notre continent, les efforts de réunification de la Corée n'ont guère fait de progrès malgré le voeu sacré unanime de tout le peuple coréen. Il est important que se développent les rencontres et entretiens à tous les niveaux et domaines, entre les deux délégations des deux parties coréennes, conformément aux propositions sages, réalistes et patriotiques du Président Kim Il Sung. Il est indéniable que des efforts persévérants sont nécessaires pour bâtir et développer une confiance et une compréhension réciproques qui sont indispensables à un processus soutenu vers la réunification pacifique et indépendante de la partie coréenne.

En Afghanistan, le retrait des troupes soviétiques n'a pas mis fin à la guerre, parce que le peuple afghan continue à être privé de son droit à l'autodétermination. Pour ramener la paix dans ce pays, il convient de ne pas oublier que la guerre y a été allumée par l'invasion soviétique et que le régime de Kaboul a perdu toute légitimité parce qu'il a ouvert le pays à cette invasion et que ses dirigeants actuels ont été installés par les envahisseurs. Les arguments, selon lesquels le Pakistan serait responsable de la poursuite de la guerre, ne peuvent tromper personne, car l'on perçoit mal le plaisir du Pakistan de prolonger le fardeau de plus de 3 millions de réfugiés afghans qu'il doit accueillir et prendre en charge sur son territoire depuis bientôt 10 ans. Le Pakistan et son peuple ne peuvent qu'être félicités et admirés pour leur indéfectible acte humanitaire en faveur de ces réfugiés

M. Son Sann (Kampuchea démocratique)

afghans. Le règlement du problème de l'Afghanistan repose sur les dispositions à prendre en vue de permettre au peuple afghan de redevenir le maître de sa propre destinée et de choisir ses propres dirigeants sans aucune intervention ni pression étrangère. La communauté internationale a le devoir et le droit sacré de soutenir la juste et légitime lutte du peuple afghan pour l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination.

Les développements encourageants auxquels nous assistons dans certains pays du monde nous conduisent certes à un optimisme modéré, mais aussi à la vigilance. En effet, ces deux dernières années ont montré que ceux qui sont animés de visées colonialistes, expansionnistes n'ont changé que de tactiques et non de stratégie. Le cas de mon pays, le Cambodge, est évident. Le Viet Nam n'a nullement abandonné ses visées annexionnistes au Cambodge. Ce sont la lutte menée par la Résistance nationale cambodgienne avec tout le peuple cambodgien, la pression mondiale, son isolement dans l'arène internationale et ses difficultés catastrophiques internes qui ont obligé le Viet Nam à changer de tactiques. Ayant définitivement échoué dans ses efforts militaires pour atteindre son but expansionniste, le Viet Nam cherche désespérément à le réaliser à travers des manoeuvres et subterfuges diplomatiques. La Résistance nationale cambodgienne, le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, le peuple cambodgien et moi-même, nous ne permettrons en aucun cas au Viet Nam de réaliser son rêve expansionniste au détriment de notre patrie bien-aimée.

L'histoire nous a enseigné que la liberté et la paix ne sont jamais accordées mais sont arrachées de haute lutte, une lutte multiforme, juste et résolue. Nos acquis de ces dernières années sont le résultat d'une telle lutte commune de tous les pays et peuples épris de paix, de justice et de liberté. Nous sommes confiants qu'en poursuivant dans cette voie, nous arriverons à arracher d'autres victoires qui viendront consolider la paix et la sécurité mondiales, le but sacré de la Charte de l'Organisations des Nations Unies et la tâche la plus noble qui nous incombe à tous."

Permettez-moi de vous remercier très chaleureusement pour l'aimable attention que vous avez témoigné à ce message de Samdech Norodom Sihanouk.

ALLOCUTION DE M. EDWARD FENECH ADAMI, PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE DE MALTE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va entendre maintenant l'allocution du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Malte.

M. Edward Fenech Adami, Premier Ministre de la République de Malte, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai le grand plaisir d'accueillir le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Malte, M. Edward Fenech Adami, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. ADAMI (Malte) (interprétation de l'anglais) : Fort heureusement, le rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation nous a donné plus d'une fois l'occasion d'avoir un sourire de satisfaction au lieu de l'habituel rictus que provoquaient les études réalistes des affaires mondiales. Deux occasions agréables, bien que modestes, sont les suivantes : lorsqu'il nous a félicité de la tendance déflationniste de notre rhétorique et lorsqu'il a mentionné que nos échanges devenaient plus cordiaux. Les félicitations que je vous adresse, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence, et les remerciements que j'adresse à votre prédécesseur ainsi qu'au Secrétaire général, sont un devoir de courtoisie et non pas une vaine rhétorique. En l'occurrence, il est possible de se plier à ce rituel avec la plus grande sincérité.

Le rapport du Secrétaire général nous indique, ce qui est une source de profonde satisfaction, que les résultats obtenus par l'Organisation se sont améliorés tant du point de vue du fond que de la forme. Je n'ai ni l'intention de parler des succès remportés, ni des ennuis persistants qui nous affligent encore. Je me contenterai de me faire l'écho des sentiments déjà bien exprimés par d'autres. A cet égard, je reprendrai une déclaration faite par mon prédécesseur, M. George Borg-Olivier, premier Premier Ministre de la Malte indépendante, une indépendance qui a été conquise il y a seulement 25 ans, même si nous existons en tant que nation depuis des millénaires.

Le rôle le plus important joué dans la transformation de la cacophonie internationale du passé en une joyeuse symphonie de l'avenir revient aux superpuissances, mais aucun orchestre ne peut jouer de manière satisfaisante s'il n'est composé que de trombones et de cymbales. En effet, certains passages sont généralement joués par la flûte ou le piccolo.

M. Adami (Malte)

Si un micro-Etat comme le nôtre revendique le droit de se faire entendre par cette assemblée, ce n'est certainement pas parce que nous avons l'illusion de croire que le fait d'être un petit pays et d'avoir des origines nationales qui remontent à l'antiquité nous confère une sorte de sagesse supérieure et olympienne. C'est plutôt parce que notre qualité de mini-Etat tend à faire coïncider nos propres intérêts avec ceux du monde entier. Quant on est tout petit, en général, on n'a pas un énorme appétit de croissance mais on est au contraire sensible aux perspectives et problèmes liés à la survie de tous dans un environnement plein de dangers. C'est précisément dans cette perspective que je me place aujourd'hui.

Permettez-moi de vous expliquer ce qui m'a poussé à faire ce rappel. De toutes les questions spécifiques auxquelles mon pays s'est particulièrement intéressé depuis le début de notre présence aux Nations Unies - des soins aux personnes âgées à la nécessité de mettre fin au trafic des armes - aucune d'entre elles n'est probablement plus souvent associée au nom de Malte que celle de la gestion commune des espaces extraterritoriaux.

J'emploie ces termes délibérément, et je le fais parce que, malheureusement, le concept qui a été introduit et incorporé en tant que pierre fondamentale de la Convention sur le droit de la mer et qui est utilisé dans plusieurs autres traités, chartes, déclarations et autres instruments juridiques et politiques parrainés par les Nations Unies - concept d'héritage commun de l'humanité - continue à être mal compris. Cependant, il n'est pas mal compris par le Secrétaire général, et son essence est bien vue dans la phrase qu'il a employée dans son rapport, où il fait allusion à "une gestion commune ... reflétant une communauté d'intérêts entre les Etats membres."

L'identification d'une "communauté d'intérêts" entre toutes les nations, en développement et développées - pour le bien de tous, riches et pauvres, qu'elles que soient leur idéologie et leur situation géographique - qui a été précisément la force motrice qui nous a poussés à agir de la sorte.

L'intérêt commun de toutes les catégories d'Etats était notre but. Nous n'avons pas voulu nous ruer comme des affamés pour nous gaver de toutes les victuailles étalées sur la table des autres. Bien au contraire, notre point de départ était l'existence de biens qui présentaient deux caractéristiques : en premier lieu, ils n'étaient étalés sur la table de personne; ils sont encore inexploités, inexplorés, au-delà des limites de la juridiction nationale; ce sont

M. Adami (Malte)

des ressources d'espaces extraterritoriaux. En deuxième lieu, leur nature et leur localisation impliquent qu'ils ne peuvent être rationnellement gérés sur la base des régimes juridiques conçus en fonction de notions traditionnelles de "propriété" et de "souveraineté", avec les connotations d'absolutisme que ces notions ont acquises à l'époque contemporain.

Notre idée était que le patrimoine commun de l'humanité ne pouvait être considéré comme la propriété ou le sujet de la souveraineté de qui que ce soit - pas plus des Nations Unies que d'une nation quelconque - pas plus que de la communauté humaine que d'autres entités humaines plus restreintes, du moins pas dans le sens où un propriétaire ou un Etat souverain peut en disposer à son gré.

Des règles de gestion différentes et nouvelles devaient être conçues. Le droit de la mer constitue bien sûr un pas important, encore qu'imparfait, dans ce sens. Il reconnaît que l'étendue de l'espace extra-territorial n'est pas à ce point illimitée que l'activité humaine ne puisse y causer des dommages irréparables. Des dangers encore plus graves menacent d'autres espaces extra-territoriaux où les mesures adoptées jusqu'ici n'ont été que fragmentaires. Par conséquent, j'invite cette Assemblée à jeter un regard nouveau sur cette question non dans le cadre conceptuel des débats sur la propriété et la souveraineté, qui étaient compréhensibles dans le passé, mais au contraire dans le cadre d'une situation nouvelle créée par l'évolution des activités scientifiques et techniques humaines. Ce qui est en jeu n'est pas du tout la rivalité entre l'Est et l'Ouest, ni même principalement entre le Nord et le Sud, mais la victoire de l'ordre sur le chaos, de la survie sur la destruction planétaire.

Mon gouvernement est convaincu qu'il ne peut y avoir de développement véritable si l'environnement ne permet pas à l'humanité de vivre dans la dignité et le bien-être.

En outre, les nouvelles techniques, la croissance démographique et ce besoin qu'a l'homme de se développer, ont suscité de nouvelles menaces graves pour l'équilibre écologique délicat de notre planète. En fait, nous croyons que certaines de ces menaces risquent de causer des dommages irréparables et, partant, de mettre en péril l'existence même de la vie sur terre.

M. Adami (Malte)

Des mesures s'imposent de toute urgence pour sauver notre planète. Les nouveaux problèmes de l'environnement réclament des solutions novatrices. Voilà pourquoi nous avons activement appuyé l'initiative de la France, des Pays-Bas et de la Norvège, qui a débouché sur la Déclaration de La Haye sur les modifications atmosphériques et climatiques, signée en mars dernier.

Malte exprime ses préoccupations quant à l'environnement dans toutes les instances possibles. On se souviendra que l'initiative de Malte visant la protection du climat mondial a conduit à l'adoption, à l'unanimité, de la résolution 43/53 intitulée "Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures", qui affirme que l'évolution du climat touche l'ensemble de l'humanité.

La résolution décrit essentiellement un plan d'action pour contrer la menace grandissante d'une modification néfaste du climat. Nous sommes heureux des progrès enregistrés par le Groupe intergouvernemental de l'évolution du climat, créé par l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Nul doute que pour être efficaces, les remèdes proposés doivent tenir compte de l'économie des Etats en développement.

Les Etats développés qui sont maintenant pollués ne peuvent s'attendre à ce que d'autres Etats sacrifient leur propre croissance. Telle doit être la base de toute convention internationale sur le climat si nous voulons qu'elle soit largement acceptée.

Malte a également participé activement au Groupe d'experts du Commonwealth sur les changements climatiques, et elle attend avec impatience de voir ce qu'il ressortira des discussions sur le sujet à la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth qui doit avoir lieu en octobre prochain en Malaisie.

Nous avons soumis, pour examen à la quarante-quatrième session, une nouvelle proposition qui, je suis heureux de l'annoncer, a été acceptée par le Bureau de l'Assemblée générale en tant que point 82 j) de l'ordre du jour. Il s'agit de la question de la protection de l'environnement dans les zones extra-territoriales. Nous avons suggéré à cet égard que, dans un premier temps, un groupe de personnalités éminentes soient invitées à préparer une étude qui pourrait être achevée à temps pour que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement prévue pour 1992 puisse l'examiner.

M. Adami (Malte)

Le groupe pourrait tout d'abord s'efforcer d'identifier et de délimiter les espaces extra-territoriaux et d'examiner quelles activités humaines portent exagérément atteinte à l'intégrité écologique de ces espaces. Il ne fait aucun doute que sa tâche est redoutable, car s'il convient de ne pas réglementer trop tard, il n'est pas souhaitable non plus de chercher à réglementer des activités non existantes. De même, on pourrait, pour ne pas compliquer inutilement les choses, éviter d'aborder l'ensemble du patrimoine commun, et limiter l'attention immédiate aux espaces extra-territoriaux. Outre la haute mer et les fonds marins internationaux, l'espace aérien surjacent, certaines parties de l'atmosphère et de l'espace extra-atmosphérique ainsi que d'autres zones controversées qui pourraient être déterminées, devront être évaluées en fonction de leur situation écologique.

Des recommandations pourraient être faites à propos des droits et des devoirs des Etats et de la communauté internationale, mais aussi à propos des instruments juridiques nouveaux ou révisés dont on a besoin, ne serait-ce que pour empêcher les catastrophes. Le rapport du Groupe pourrait à tout le moins servir de base préliminaire à une réflexion réaliste en vue d'élaborer les nouvelles exigences globales des générations présentes et futures.

J'ai essayé jusqu'ici de tenir compte du fait que les problèmes de l'espace océanique ne sont pas les seuls à être interdépendants et à devoir être considérés comme un tout, comme le dit le préambule de la Convention sur le droit de la mer. Ce sont toutes les composantes de notre petite planète qui constituent un tout. Néanmoins, la Convention, avec ses modestes progrès vers la consolidation, offre la possibilité de faire des océans un véritable laboratoire au service d'un authentique développement de l'environnement, qui pourrait servir d'exemple dans d'autres domaines et, bien sûr, de base à l'ensemble.

Voilà pourquoi j'aimerais revenir, pour en préciser l'idée maîtresse, sur les deux principales suggestions que j'ai faites à ce propos la dernière fois que j'ai eu l'avantage de prendre la parole devant l'Assemblée générale. Elles sont l'une et l'autre axées sur la nécessité, dans la gestion des institutions chargées des affaires océaniques et des institutions analogues dans d'autres domaines à usages multiples, d'associer les représentants de toute la troupe d'acteurs très divers qui se produisent sur cette scène, au lieu d'y faire participer seulement les représentants des Etats.

M. Adami (Malte)

Par conséquent, ma première suggestion était la création d'une instance mondiale des affaires océaniques, au sein de laquelle les représentants des Etats pourraient se réunir et dialoguer avec ceux des institutions spécialisées du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, scientifiques, commerciales, écologiques et autres, ayant un intérêt actif dans la gestion des affaires océaniques de manière intégrée.

Ma deuxième suggestion, qui visait elle aussi à faciliter l'utilisation du potentiel qu'offrirait la création d'un réseau, concernait le renforcement systématique des institutions régionales à un niveau intermédiaire en réunissant les institutions nationales et les institutions mondiales. Des efforts remarquables ont déjà été faits dans ce sens par les Nations Unies et leurs institutions. Il reste cependant un vide important : les moyens permettant de réunir les principaux acteurs dans une même sphère d'activités.

Malheureusement, les opérations rarement harmonisées des différents secteurs des gouvernements nationaux eux-mêmes dans le domaine des activités marines se trouvent reflétées au niveau international. Par exemple, la création de vastes zones économiques exclusives au sens de la Convention sur le droit de la mer exige des systèmes de gestion intégrés que de nombreux Etats ont du mal à mettre en place par leurs propres moyens.

L'extension de la juridiction nationale exige une coopération internationale plus grande et non moindre. En fait, il est de nombreux articles dans la Convention elle-même qui préconisent la coopération avec les Etats côtiers des autorités internationales compétentes, en l'occurrence les institutions des Nations Unies, dans la plupart des cas.

Ce que je suggère à cet égard, c'est la création de commissions régionales pour les affaires océaniques. Elles devraient être à composition mixte. Il ne devrait pas y avoir seulement des réunions entre représentants des ministères des affaires étrangères, des ministères de l'environnement ou des ministères des transports, ou encore des représentants d'organisations internationales ou d'entités précises. Tous devraient y participer : les centres de liaison nationaux ou d'autres centres de coordination des activités marines nationales, s'ils existent, comme ils le devraient, les fonctionnaires régionaux des institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organismes intergouvernementaux et gouvernementaux.

M. Adami (Malte)

En outre, les commissions devraient impliquer directement, à tous les stades de leurs travaux, les principaux usagers des océans de tous les pays qu'intéressent les décisions régionales. L'expérience a montré que la contribution des véritables utilisateurs des ressources s'avère extrêmement utile, car elle empêche que des obstacles politiques ne viennent déjouer ou empêcher les progrès en matière de planification régionale. L'apport caractéristique de ces usagers est d'envisager les problèmes avant qu'ils deviennent impossibles à surmonter et de mettre en place une procédure pour les éviter. Leur participation est vitale si nous voulons que les commissions jouent leur rôle.

M. Adami (Malte)

Ce rôle est essentiellement la rationalisation. Par conséquent, le coût ne devrait pas en être trop élevé. Aucun nouvel appareil bureaucratique important n'est nécessaire parce que tous les éléments du système sont déjà en place. Il suffit de leur trouver un catalyseur.

Je me suis attardé sur ce point non pas pour le plaisir d'en parler mais pour illustrer le nouveau style d'administration internationale que semble exiger la conjoncture actuelle des affaires mondiales. Des modèles d'organisation analogues pourraient être envisagés dans d'autres domaines d'activité, tels que les relations professionnelles. L'OIT est, bien sûr, un exemple remarquable d'une structure déjà établie impliquant des organisations étatiques et non gouvernementales en tant qu'aspect essentiel du fonctionnement de son système.

Les commissions régionales pour les affaires océaniques doivent s'orienter essentiellement vers le développement des capacités technologiques. Il est clair que c'est dans le domaine de la recherche scientifique et de la capacité technologique que les investissements des agences de financement, nationales et internationales, sont le plus insuffisants alors qu'ils pourraient apporter au cours des années la contribution la plus durable à l'amélioration de la condition humaine.

Il y a deux ans, j'ai mentionné ici qu'en application des articles 276 et 277 de la Convention sur le droit de la mer, Malte a proposé la création d'un Centre régional méditerranéen pour le développement des techniques marines. Il s'agissait d'obtenir la participation d'entreprises publiques et privées, et d'organisations nationales et internationales au financement de projets jugés rentables pour tous. Nous pensions également qu'il pourrait s'agir d'une entreprise pilote qui pourrait être essayée dans d'autres régions, et que les pays développés et en développement de la région pourraient en bénéficier au même titre.

Je suis heureux de rapporter qu'avec l'appui direct du Secrétaire général et de ses excellents collaborateurs, il a été donné suite à cette proposition par l'intermédiaire notamment de l'ONUDI et qu'elle a reçu l'appui de plusieurs pays méditerranéens. Je voudrais souligner de nouveau que loin de vouloir rivaliser ou entrer en concurrence avec d'autres institutions existantes, particulièrement en Europe, le Centre compléterait et rehausserait leurs activités dans l'intérêt de tous. Je suis par conséquent certain que le Centre deviendra un modèle de coopération entre le Nord et le Sud, et particulièrement entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie dans une région du monde où les trois continents se rencontrent autour de la "Mer du milieu", au centre de laquelle se trouve mon pays.

M. Adami (Malte)

Comme je l'ai dit au début, je me suis borné à ne passer en revue que quelques sujets afin de les faire ressortir davantage. Dans une certaine mesure, on peut mieux se permettre de le faire actuellement parce que l'atmosphère des relations internationales s'améliore à un point tel que nous pouvons regarder plus loin et identifier d'autres dangers mondiaux, en particulier ceux qui menacent l'environnement et le système économique.

Cela ne signifie pas pour autant que nous restions insensibles aux conflits qui persistent, qui défient toute solution et causent des souffrances de plus en plus grandes aux peuples concernés. De nombreux orateurs plus directement intéressés par ces questions ont attiré notre attention sur leur sort. Le meilleur service que nous puissions rendre à ces peuples est d'agir de notre mieux pour encourager un dialogue réel, et ne pas soutenir ni aider ceux qui pensent que la force ou l'intransigeance sont plus rentables.

S'agissant de notre région, nous regrettons que les espoirs de règlement du problème de Chypre aient été déçus. En tant qu'Etat insulaire de la Méditerranée, nous ne pouvons qu'être préoccupés de la situation de Chypre qui, en dépit des efforts du Secrétaire général et de la bonne volonté du Gouvernement de Chypre, ne semble pas susciter les mêmes espoirs d'amélioration qu'il y a un an. Nous demandons fermement à toutes les parties directement ou indirectement concernées, de ne laisser passer aucune occasion de mettre fin à une tragédie qui n'a guère rapporté à ceux qui pensaient, à tort, que la division allait amener une solution à leurs problèmes. Si nous tous sans exception, faisons clairement comprendre que nous ne tolérons pas le partage de cette nation insulaire, les parties directement concernées ne pourront manquer de s'engager dans la coopération avec le Secrétaire général et l'autre partie.

La tragédie du Liban est une honte pour notre civilisation et pour notre époque. J'ai eu l'occasion de parler dans des termes assez vifs de ce conflit au début du mois, lors de la Réunion au sommet des pays non alignés à Belgrade. Depuis lors, un rayon d'espoir est apparu avec l'acceptation de l'initiative de la Ligue des Etats arabes. Ne nous reposons pas sur nos lauriers. Une occasion s'est présentée aux peuples et aux gouvernements de la région, mais il faut redoubler d'efforts pour que cette possibilité se traduise en une paix véritable et durable.

Une paix véritable dans la région ne sera durable que si tous les peuples qui y vivent peuvent exercer leur souveraineté en toute liberté, à l'intérieur de

M. Adami (Malte)

frontières acceptées et sûres; et les peuples de la région comprennent les peuples d'Israël et de la Palestine. Nous encourageons le Secrétaire général et tous ceux qui ont pris des initiatives positives à persévérer dans leurs efforts afin de nous rapprocher du jour où la paix et la justice pourront régner dans la région. Le monde a été impressionné par l'attitude responsable et positive adoptée par les représentants des Palestiniens pour réaliser leurs droits inaliénables grâce à une solution politique comme cela a été exprimé à maintes reprises aux Nations Unies. Nous ne pouvons ignorer la main qu'ils nous tendent.

La paix des peuples israélien et palestinien et de toute la région, voire du monde entier, exige que l'on fasse preuve de réciprocité. Nous louons et appuyons tous les efforts positifs qui sont faits pour aider ce processus, et nous tenons à exprimer notre gratitude au Président Moubarak pour le rôle primordial qu'il joue dans la région à cet égard.

Dans les autres domaines de conflits devenus pour ainsi dire traditionnels qui sont reflétés dans nos délibérations, nous avons été témoins, au cours de l'année écoulée, de quelques progrès importants, quoique hésitants. La promesse d'une solution existe en Amérique centrale, au Sahara, en Namibie, dans le Golfe, en Afghanistan et en Asie du Sud-Est. Puisque nous avons fait tant de chemin, pourquoi devrions-nous trahir les espoirs de nos peuples? Avons-nous tort d'espérer que même en Afrique du Sud, l'apartheid sera considéré par tous comme étant ce qu'il est : le mal, et qu'il sera remplacé par un système qui assurera la dignité qu'il mérite à chaque homme et à chaque femme, quelle que soit sa couleur ou sa race.

L'espoir de voir la race humaine devenir unie et solidaire est précisément ce qui a incité Malte à présenter des propositions concrètes au sujet du patrimoine commun et des préoccupations de l'humanité s'agissant des océans, de l'atmosphère et d'autres espaces extra-territoriaux. Cette aspiration doit être poursuivie non seulement sur le plan politique, comme dans cette assemblée, mais dans le cadre des systèmes d'enseignement de tous les pays. Nous sommes heureux de noter que le nouvel Institut international du droit maritime à Malte, constitué et administré par l'OMI commencera à recevoir des étudiants de pays en développement en octobre. Cet institut permettra indubitablement d'accroître les compétences de ceux qui se sont engagés à rechercher des solutions internationales qui ne portent atteinte à l'intérêt d'aucun Etat, mais favorisent le bien commun de tous les membres de la race humaine.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Malte de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

M. Edward Fenech Adami, Premier Ministre de la République de Malte, est escorté de la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'aimerais faire une communication au sujet du point 28 de l'ordre du jour, "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain". L'examen de ce point aura lieu cet après-midi, à la suite de l'allocution du Président de la République de Bolivie.

M. HORN (Hongrie) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter cordialement de votre élection à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La quarante-quatrième session commence ses travaux dans une ambiance internationale favorable. La politique internationale est marquée par des processus de plus en plus importants, qui ont déjà exercé une influence positive sur l'atmosphère de la précédente session. Le développement de meilleures relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis joue à cet égard un rôle très important. Parallèlement, on voit s'établir des relations entre l'Est et l'Ouest et aussi des contacts plus riches en substance entre les pays. Une ère nouvelle s'est fait jour dans le monde; on voit disparaître l'image de l'ennemi fondée sur les clichés de la guerre froide et l'affrontement a fait place au souci de garantir la sécurité de l'autre partie et l'individualisme à une volonté de coopération fondée sur le partenariat. On comprend désormais que la menace ou l'emploi de la force ne saurait servir d'instrument de la politique étrangère et que les problèmes doivent être réglés par voie de négociation, par des moyens politiques.*

Les changements positifs intervenus dans la politique mondiale - et les nouveaux défis d'ordre social, économique et écologique rendent d'ailleurs la chose indispensable - permettent également aux Nations Unies de prendre de plus en plus d'initiatives en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationale ainsi que de prévention et de règlement des conflits et des problèmes régionaux. L'accroissement du rôle des Nations Unies en tant que centre où s'harmonisent les efforts des nations vers des fins communes apparaît de plus en plus à l'évidence. D'un autre côté, nous estimons que, pour assurer l'universalité véritable des Nations Unies, nous devons faire en sorte que tous les Etats qui le souhaitent puissent devenir Membres de notre organisation mondiale. J'aimerais profiter de cette occasion pour rendre hommage, au nom du Gouvernement hongrois, au

* M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée), Vice-Président, assume la présidence.

M. Horn (Hongrie)

Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts inlassables qu'il déploie dans le cadre de toutes les activités entreprises pour renforcer l'autorité des Nations Unies.

L'évolution positive des relations entre l'Est et l'Ouest a exercé une influence particulièrement bénéfique sur la situation en Europe, ce qui présente une importance exceptionnelle pour la politique étrangère de la Hongrie. A la veille du troisième millénaire, des relations d'un type et d'une qualité nouveaux commencent à s'instaurer sur le continent européen. En même temps que se trouve reléguée à l'arrière-plan la mentalité de bloc, on voit s'enraciner toujours plus fermement la conscience de l'identité de l'Europe tout entière et le désir de tous de mettre fin aux divisions persistant depuis des décennies. Le document de clôture adopté à Vienne dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) - le plus important depuis la signature de l'Acte final d'Helsinki - porte à un niveau qualitativement plus élevé le système des relations de l'Europe tout entière et marque le début d'un programme d'action dynamique à long terme entrepris aux plans tant national que paneuropéen.

La réalisation des accords de Vienne a permis l'ouverture de négociations sur la réduction des forces armées et des armements classiques en Europe. Faisant suite aux accords de Vienne, on a vu également se tenir tous les ans des rencontres sur la dimension humaine, qui assurent ainsi la continuité du dialogue paneuropéen relatif aux droits de l'homme.

Nous sommes convaincus que, pour favoriser les processus favorables qui s'affirment de plus en plus dans le monde, il est indispensable d'y intégrer la nouvelle philosophie, fondée essentiellement sur la primauté des intérêts universels de l'humanité. Les réalités de notre temps exigent que les relations entre Etats soient exemptes de parti pris idéologique et reposent sur une communauté d'avantages et d'intérêts. Sur la base de ces critères, la Hongrie est toute prête à coopérer à titre de partenaire avec tous les pays du monde.

Dans cette situation internationale plus favorable, où l'on a de plus en plus tendance à recourir aux moyens et aux solutions politiques pour garantir la sécurité, les négociations de désarmement et leurs résultats apparaissent sous un jour nouveau. Comme on le sait, l'année écoulée a été marquée par des événements importants liés au désarmement, qui n'ont cependant pas permis jusqu'à présent de faire des progrès décisifs. C'est pourquoi il convient sérieusement de redoubler d'efforts aux plans tant bilatéral que régional ou multilatéral.

M. Horn (Hongrie)

A la veille de la dernière décennie du millénaire, il faut constater qu'il n'a pas été possible de réduire sensiblement la menace nucléaire. En même temps, l'expérience acquise dans l'application de l'historique Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire montre nettement que la recherche de la sécurité passe notamment par le désarmement nucléaire.

Le Gouvernement hongrois a, plusieurs fois déjà, exprimé sa conviction qu'un certain nombre de questions importantes de désarmement, telles que l'interdiction globale des essais nucléaires, le désarmement nucléaire, l'interdiction complète et la destruction des armes chimiques, la prévention de la course aux armements dans l'espace, ne peuvent être réglées que sur une base mondiale, en faisant pleinement appel à la communauté internationale. C'est également la raison pour laquelle nous regrettons que, dans les instances multilatérales, il n'y ait eu encore que très peu de résultats sur ces questions.

A propos des préparatifs de la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous formulons l'espoir qu'il sera possible de renforcer cet instrument au plan international et d'accroître le nombre des Etats parties à ce traité. La Hongrie est pour le renforcement du régime de non-prolifération et le maintien en vigueur du Traité au-delà de 1995.

Le succès politique de la Conférence de Paris sur les armes chimiques ne s'est pas encore suffisamment fait sentir dans les négociations qui se poursuivent dans le cadre de la Conférence du désarmement de Genève, et il n'a toujours pas été possible d'arriver à un accord sur certains éléments essentiels du futur traité.

Ces dernières années, le Gouvernement hongrois a pris de nombreuses initiatives ou des mesures unilatérales pour essayer d'accélérer les négociations sur l'interdiction des armes chimiques et de faciliter la prompte élaboration d'un projet de convention. Je voudrais profiter de cette occasion pour déclarer, au nom de la République populaire hongroise, que la Hongrie, avant même la conclusion et l'entrée en vigueur de l'accord portant interdiction des armes chimiques, est toute disposée à appliquer à tous égards les termes de l'accord en cours d'élaboration et à agir en pleine conformité avec ses dispositions.

M. Horn (Hongrie)

Cela vient confirmer, entre autres, qu'il n'y a sur le territoire hongrois ni armes chimiques, ni installations industrielles capables de produire ces armes et que la production de l'industrie chimique de la Hongrie et son commerce de produits chimiques ne servent que des fins pacifiques. Conformément aux articles projetés de la convention, nous ferons une déclaration détaillée, qui sera renouvelée régulièrement, sur la production et l'exportation de produits chimiques. Même avant la conclusion et l'entrée en vigueur de la convention, nous sommes disposés à accepter la vérification, notamment par un contrôle sur place, sur une base réciproque, de tous les éléments soumis à déclaration et de nos activités militaires, industrielles et commerciales dans le cadre de la convention. Nous estimons qu'en vertu d'une procédure qui sera adoptée ultérieurement, il pourrait être fait appel aux possibilités des Nations Unies à cette fin.

Je peux annoncer aussi à l'Assemblée générale que conformément à un accord avec le Gouvernement de l'Union soviétique, la possibilité d'un contrôle s'applique également aux installations de l'armée soviétique qui se trouvent en territoire hongrois.

Les mesures unilatérales de désarmement prises par l'Union soviétique et plusieurs autres Etats membres du Pacte de Varsovie, y compris la Hongrie, ont créé une atmosphère politique favorable pour les négociations de Vienne qui se sont ouvertes au printemps. Nous espérons que dès 1990, il sera possible d'arriver à un accord au cours de ces négociations.

Dans la mesure de ses moyens, la Hongrie s'efforce de contribuer à la réalisation de cet objectif, notamment par des mesures unilatérales comme la réduction de son budget militaire, de ses forces armées et de son équipement militaire. Dans un esprit de plus grande franchise militaire et d'une manière unilatérale, nous avons publié au cours des négociations des données relatives à la structure et à la répartition de nos forces armées afin de faciliter la solution des problèmes liés à l'échange d'informations militaires.

C'est également dans ce cadre que s'inscrit l'initiative relative à la politique de sécurité régionale dans le but de créer, le long des frontières communes entre la Hongrie, l'Autriche et la Yougoslavie, sur une bande de 100 kilomètres, une zone de sécurité, de confiance et de coopération partiellement exempte d'armes offensives, afin de développer les relations économiques et commerciales, de préserver l'environnement et d'accroître la coopération générale dans sa dimension humaine.

M. Horn (Hongrie)

De même, l'initiative "ciel ouvert" nous semble digne d'attention car elle est destinée à réduire les tensions, à accroître la confiance et à encourager le contrôle des mesures de désarmement, notamment les accords futurs sur la réduction des armements classiques en Europe. Pour examiner cette proposition, il serait à notre avis opportun de procéder à des consultations avec la participation des pays intéressés. Ces entretiens menés au niveau des experts pourraient permettre de déceler les éléments susceptibles d'un intérêt commun. La Hongrie est prête à le faire et se déclare également disposée à participer à la préparation de cette entreprise commune.

L'élimination et le règlement politique des foyers régionaux de conflit constituent d'importants facteurs de l'établissement de la paix et de la sécurité internationales. A la suite des efforts déployés par différents pays et par l'organisation mondiale, on a vu se rapprocher sensiblement la solution aux diverses questions qui figurent à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale. Les Nations Unies ont participé beaucoup plus activement à l'élaboration des cadres et des conditions techniques nécessaires au règlement des conflits régionaux. Le succès des opérations de maintien de la paix de l'organisation mondiale indique à l'évidence que les Nations Unies sont en mesure de répondre à ces exigences.

Le Gouvernement hongrois est heureux de voir que l'impasse dans laquelle se trouvait la Namibie quant à la réalisation de son indépendance est levée. Les entretiens multilatéraux entre les Etats intéressés ont produit des résultats et la phase préparatoire des premières élections libres a été engagée. La participation de la Hongrie à l'exécution des tâches de surveillance du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) constitue une contribution modeste au règlement pacifique du conflit par des moyens politiques.

Les conditions d'un règlement de la crise du Moyen-Orient apparaissent aujourd'hui plus favorables à la suite des efforts internationaux destinés à favoriser une solution et particulièrement en raison de changements effectués en souplesse dans la position et les initiatives de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et des Etats arabes. La Hongrie se prononce pour la convocation rapide d'une conférence internationale de paix avec la participation de toutes les parties intéressées, dont l'OLP et l'Etat d'Israël, en vue de parvenir à un règlement juste et durable. Nous sommes convaincus qu'une attitude ouverte et impartiale favorisera le règlement de la crise. Les relations que nous entretenons avec toutes les parties intéressées sont destinées à servir ce but.

M. Horn (Hongrie)

Le système financier international reste entravé par des dysfonctionnements structurels et des contraintes qui provoquent des déséquilibres économiques internes dans différents pays. La crise de la dette s'aggrave d'année en année et le commerce international continue de souffrir de désordres graves. Les mécanismes du marché mondial connaissent par conséquent certaines distorsions.

Malheureusement, les tendances négatives de l'économie mondiale amènent certains pays ou groupes de pays à préserver leurs intérêts nationaux en ayant recours à des mesures protectionnistes et discriminatoires plutôt qu'à chercher des solutions aux problèmes qui se présentent sur la base de l'intérêt commun. Ces entraves à la coopération économique internationale qui sont posées artificiellement s'ajoutent aux fardeaux qui pèsent sur les pays dépendant fortement de la coopération et ont un effet particulièrement négatif sur les pays qui, en mobilisant leurs ressources intérieures en voie d'épuisement, s'efforcent de s'adapter aux conditions changeantes et de rattraper les pays qui ont mené avec succès leurs efforts d'adaptation.

L'adaptation aux conditions économiques mondiales de plus en plus complexes constitue également une dure épreuve pour la Hongrie. Les réformes qui se poursuivent chez nous à un rythme accéléré sont destinées à créer une économie ouverte de marché reposant sur l'égalité des formes de propriété et tendant à une intégration dans l'économie mondiale. Pour que nos efforts soient couronnés de succès, il est indispensable que l'environnement économique mondial soit fondé sur des relations mutuellement avantageuses et sur l'acceptation par principe d'assumer de bonne foi ses obligations contractuelles. En ce qui concerne nos relations économiques, nous sommes fermement décidés à laisser de côté toutes considérations politiques et idéologiques pour respecter en priorité les intérêts économiques.

Aujourd'hui, nous pensons qu'il est possible d'adapter les intérêts et les objectifs régionaux, nationaux et mondiaux aux différents domaines de la vie économique. Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées sont en mesure de faciliter la coordination de ces efforts, notamment en explorant les possibilités de coopération mutuellement avantageuses et en mettant fin aux contradictions et aux conflits d'intérêt. En se fondant sur la situation économique réelle et en énonçant des objectifs réalistes, la nouvelle stratégie de développement pour les années 90 sera en mesure de contribuer à un développement mieux équilibré de l'économie mondiale.

M. Horn (Hongrie)

Mon gouvernement se félicite de ce que la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales constitue un élément dynamique de la sécurité internationale. Nous sommes convaincus que les droits de l'homme sont des valeurs universelles. Voilà pourquoi le respect et la protection des droits de l'homme ne sauraient être considérés comme une affaire purement intérieure pour les Etats et leur jouissance ne saurait dépendre de leur appartenance à un pays donné, à une alliance ou à une autre. La Charte des Nations Unies, les pactes internationaux et autres conventions contiennent les obligations volontaires assumées par les Etats à l'égard des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Pour nous, par conséquent, il ne peut être question de droits de l'homme de l'Est ou de l'Ouest, du Nord ou du Sud.

Aujourd'hui, à la fin de notre siècle, il nous paraît naturel d'exiger que les droits de l'homme et les libertés fondamentales se voient accorder une mesure égale de protection internationale universelle. Les obligations des Etats d'aujourd'hui supposent d'une part, que les gouvernements acceptent une responsabilité envers leurs propres citoyens pour la pratique du respect de ces droits et, d'autre part, que la communauté des nations puisse demander, de bonne foi, que tout pays s'acquitte consciencieusement de ces obligations.

Le Gouvernement hongrois fait des efforts systématiques pour aligner nos normes législatives et nos pratiques sur nos obligations internationales. Une caractéristique de notre politique consiste aujourd'hui à encourager la coopération dans une large mesure afin d'assurer la pleine exécution des droits de l'homme.

Pour montrer à quel point nous sommes bien disposés à l'égard de la coopération internationale et pour assurer le plein respect de nos obligations, la Hongrie a tout récemment entrepris une nouvelle mesure importante : le 13 septembre 1989, elle a officiellement avisé le Secrétaire général des Nations Unies que dans deux nouveaux domaines, elle se reconnaissait liée par le mécanisme des plaintes individuelles; il s'agit de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale d'une part et la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ainsi, nous sommes maintenant parmi les pays qui acceptent pleinement la compétence de tous les organes des Nations Unies qui se préoccupent des droits de l'homme dans les cas de communications provenant soit d'Etats parties soit de particuliers.

M. Horn (Hongrie)

Pour ce qui est de la Cour internationale de Justice, nous avons également révisé notre position. Par le passé, nous ne reconnaissons pas la juridiction de la Cour, mais en ce moment nous étudions la possibilité de retirer ces réserves. Dans les plus récents traités internationaux, nous n'avons plus fait de réserves quant aux clauses relatives à la juridiction de la Cour.

Nous avons entrepris une tâche opportune qui est de réviser nos lois et pratiques intérieures afin de résoudre les graves problèmes des réfugiés. Dans le cadre de cet effort, la Hongrie a accédé cette année à la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés et à son protocole. Nous avons l'intention de régler la situation des personnes qui cherchent refuge dans notre pays en appliquant les dispositions de cette convention. Nous nous efforçons à une coopération internationale qui n'ait pas pour seul but d'adoucir le sort des personnes qui ont quitté leur patrie mais aussi qui favorise les efforts visant à éliminer les causes du récent exode de réfugiés.

Il existe encore toute une série d'exemples déplorables d'atteinte aux droits des majorités ou minorités nationales, raciales ou religieuses. Le moment est venu pour les Nations Unies de s'attaquer à cette tâche de manière très responsable, ce qui permettrait de garantir la protection des minorités par un nouvel ensemble réactualisé de règles internationales qui remplacerait le système de conventions antérieures sur la protection des minorités, système devenu caduque en raison des circonstances politiques.

Le Gouvernement hongrois est fermement engagé à assumer un rôle actif dans le travail de codification en ce qui concerne ses responsabilités dans le cas du sort des Hongrois dispersés dans le monde ou vivant dans la proximité immédiate de notre pays. Notre activité à cet égard est inspirée par le principe que chaque communauté a le droit fondamental de se considérer comme appartenant à la nationalité ou à la religion qu'il entend et à organiser sa vie selon ses sentiments nationaux et religieux. A notre avis, c'est la voie qu'il conviendrait de suivre dans le cas de toutes les personnes et de tous les peuples vivant dans la région des Carpates, en Europe et partout dans le monde.

La Hongrie connaît une période de profond changement, qui métamorphose actuellement sa société, sa politique et son économie. Le peuple hongrois, tout en abattant des structures obsolètes, s'efforce de créer des cadres institutionnels et des garanties relatives à la démocratie parlementaire fondés sur l'ordre

M. Horn (Hongrie)

constitutionnel. Dans cette entreprise, nous prenons pour base la primauté du droit international du fait que nos obligations en tant qu'Etat souverain et indépendant, membre de la communauté internationale l'emporte sur nos lois nationales ou les traités ou accords bilatéraux et multilatéraux qui se trouveraient en désaccord avec nos obligations politiques et juridiques internationales.

En même temps que les changements politiques, des modifications tout aussi importantes sont faites dans le domaine de l'économie afin de créer un environnement qui offre d'amples possibilités à la réalisation des initiatives individuelles et collectives nationales ou étrangères. A notre avis, pour créer un Etat respectueux du droit, notre pays a fait plus au cours de ces dernières années que pendant toute la période des décennies précédentes et à la suite des mesures que nous avons prises ou que nous envisageons, le processus de réforme a beaucoup avancé en Hongrie.

L'application systématique de nos réformes répond à nos intérêts nationaux essentiels. Mon gouvernement ne pense pas qu'un parti ou une organisation seul serait en mesure d'effectuer les réformes ou de tracer les voies et les directions qu'il devrait emprunter. Il a l'intention d'entreprendre cette tâche de réforme avec toutes ses forces sociales prêtes à servir les intérêts de la nation hongroise. La situation nationale et internationale s'y prête. Nous sommes convaincus que le succès de ces réformes dépasse les frontières de la région et représente un élément important de la stabilité en Europe. Voilà pourquoi le sort de ces réformes ne saurait laisser indifférents les autres pays.

Du point de vue des relations internationales, nous attachons également de l'importance au fait qu'aujourd'hui, il est amplement reconnu que les systèmes socio-politiques ne disposent pas d'un modèle exclusif et que ces systèmes ne sont pas jugés par leur nom mais par leurs réalisations. De toute évidence, le fait d'appartenir au même système d'alliance ne peut être une raison d'ingérence militaire ou autre dans les affaires intérieures de l'un ou de l'autre pays. Chaque Etat doit avoir le droit de décider de manière indépendante et souveraine de son propre destin et de la voie de son développement et il doit également en porter la responsabilité et rendre des comptes à son seul peuple. C'est la seule manière d'éviter des secousses semblables à la tragédie hongroise de 1956 et d'éviter d'autres événements dramatiques à l'avenir.

M. Horn (Hongrie)

Cette année, 1989, marque le soixante-quinzième anniversaire du déclenchement de la première guerre mondiale et le cinquantième anniversaire de la seconde; le premier paragraphe du préambule de la Charte des Nations Unies fait référence à ces deux guerres; ces deux guerres, qui ont embrasé le monde entier, ont éclaté en Europe. Voilà pourquoi mon gouvernement se donne pour but stratégique pour sa politique étrangère de s'efforcer de réduire les tensions en Europe, de mettre fin à l'affrontement Est-Ouest et au partage du continent européen, et de créer une Europe unie sur la base des principes d'Helsinki. Nous nous efforçons d'assurer que les murs tant symboliques que réels qui séparent les peuples disparaissent au plus tôt et qu'une maison européenne commune s'élève, dans laquelle seront garantis le libre déplacement des personnes, des idées et des produits. La conservation des valeurs de notre civilisation sera prise pour acquis et assurée par des garanties.

En conclusion, je souhaite le plus grand succès à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale.

M. WAKIL (Afghanistan) (l'orateur parle en dari; interprétation d'un texte anglais fourni par la délégation) : J'ai le grand plaisir de transmettre au major général Garba mes félicitations les plus sincères à l'occasion de son élection aux fonctions prestigieuses de président de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. Son élection est un hommage rendu aussi bien à son pays, le Nigéria, qui a fait preuve d'une loyauté jamais démentie à l'égard des principes et des buts de la Charte des Nations Unies, qu'à ses grandes qualités personnelles, à ses compétences et à son expérience.

Qu'il me soit également permis de rendre hommage à son prédécesseur, S. E. M. Caputo, de l'Argentine, pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais également exprimer notre gratitude au Secrétaire général de l'Organisation, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour rehausser le rôle de l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans la solution des problèmes mondiaux. Nous demandons instamment au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale d'appuyer son rôle à la recherche de solutions pacifiques et globales aux problèmes régionaux.

Notre monde connaît heureusement une période de relâchement général des tensions dans les relations internationales et des perspectives améliorées de solutions pacifiques et durables aux problèmes mondiaux et régionaux. De nouvelles avenues de coopération multilatérale, régionale et bilatérale ont été ouvertes,

M. Wakil (Afghanistan)

facilitant la solution des problèmes de sécurité commune et d'ordre politique, économique et écologique qui affligent notre monde. Les relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique s'améliorent et l'affrontement entre ces deux pays s'est beaucoup apaisé. Des progrès ont également été réalisés dans les négociations sur la réduction ou l'élimination de différents types d'armes nucléaires, chimiques et classiques, tandis que le processus de destruction d'au moins une catégorie d'armes nucléaires a déjà commencé.

La nécessité de résoudre rapidement les problèmes régionaux a été universellement reconnue, mais le processus conduisant à ces solutions est lent et laborieux. Certains peuples de différentes parties du monde, y compris la nôtre, sont encore victimes de guerres et de destruction insensées car les politiques dépassées fondées sur l'affrontement n'ont pas été remplacées pour favoriser une paix et une harmonie régionales.

Au Moyen-Orient, nous condamnons l'occupation continue par Israël des territoires palestiniens et autres territoires arabes, y compris le territoire syrien des hauteurs du Golan, et sa politique de la main de fer qu'elle applique à l'encontre de l'intifida héroïque du peuple palestinien. La convention d'une conférence internationale avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'Etat de Palestine, sur un pied d'égalité, demeure la seule possibilité de résoudre le conflit du Moyen-Orient.

La République d'Afghanistan se félicite de la cessation de la guerre et du début des pourparlers entre l'Iran et l'Iraq. Nous espérons sincèrement qu'ils trouveront une solution honorable et durable à toutes leurs divergences dans un avenir proche.

A Chypre, nous nous félicitons des réunions entre le Président et le dirigeant de la communauté chypriote turque et nous appuyons une solution pacifique par la voie d'un dialogue basé sur l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale de Chypre.

Nous nous félicitons du retrait des troupes vietnamiennes du Kampuchea et nous réclamons la cessation de toutes formes d'ingérence dans les affaires internes de ce pays. Tous les efforts doivent être faits pour rétablir la paix dans le pays et pour permettre aux Kampuchéens eux-mêmes de résoudre leurs difficultés internes.

Nous appuyons également le peuple coréen, qui s'efforce de parvenir à une réunification pacifique et à l'unité nationale par la voie du dialogue et de la réconciliation.

M. Wakil (Afghanistan)

En Afrique australe, la continuation de l'horrible politique d'apartheid est une source de grandes souffrances humaines, de déstabilisation et de conflit. Nous réclamons la pleine application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et nous pensons que le Secrétaire général et le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) devraient recevoir tout l'appui nécessaire en vue de superviser des élections libres, démocratiques et sans entraves pour la pleine indépendance de la Namibie.

Nous nous félicitons de la réunion de haut niveau entre le Maroc et le Front Polisario, et nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général et le Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour la tenue d'un référendum juste et sans contraintes administratives ou militaires.

Nous appuyons l'accord conclu par cinq pays d'Amérique centrale dans le but de mettre fin à la guerre et à la destruction au Nicaragua et nous espérons que sa mise en oeuvre ne sera pas entravée.

Nous espérons également que la question des Malvinas sera résolue dans les plus brefs délais sur la base des résolutions de l'Assemblée générale, éliminant ainsi toutes les divergences entre l'Argentine et le Royaume-Uni.

Les disparités dans le développement économique entre les pays développés et en développement ne cessent de s'amplifier, alors que la situation économique et sociale de la plupart des pays en développement continue de se détériorer. La situation critique des pays les moins développés est devenue particulièrement difficile car le nouveau programme substantiel d'action à l'intention des pays les moins développés pour les années 80 n'a pas été appliqué. La croissance et le développement des pays en développement restent en général dans un état de stagnation ou connaissent des taux négatifs. Les prix des produits de base demeurent faibles, les termes de l'échange se détériorent et les mesures protectionnistes mises en oeuvre par les pays développés s'aggravent. Le problème de la dette et du service de la dette est devenu intenable pour les pays en développement, ce qui a pour résultat un flux net de ressources financières des pays en développement vers les pays développés.

Nous nous félicitons de la convocation, pour avril 1990, de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies et nous espérons que la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement permettra d'inverser les tendances négatives qui se sont manifestées pendant la troisième Décennie.

M. Wakil (Afghanistan)

En outre, nous espérons sincèrement que la deuxième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue pour 1990 à Paris, adoptera des mesures appropriées en vue d'assurer l'application des résolutions de l'Assemblée générale sur l'accélération du processus de développement dans les pays les moins avancés pendant les années 90.

M. Wakil (Afghanistan)

Malgré nos vœux sincères et nos efforts concertés, et contrairement à la tendance à l'amélioration du climat international, la situation dans notre région demeure loin d'être satisfaisante. Elle se serait même plutôt détériorée. L'agression contre l'Afghanistan et l'ingérence et l'intervention dans ses affaires intérieures ont revêtu une nouvelle dimension. Bien que les troupes soviétiques se soient complètement retirées d'Afghanistan et que nous ayons sincèrement appliqué les dispositions des Accords de Genève, ceux-ci ont été sabotés par le Pakistan. Entre le 15 février et la fin août 1989, 18 types d'armes différents ont été mis entre les mains des groupes extrémistes entraînés au Pakistan pour prolonger les massacres. Ces armes comprenaient 250 lance-missiles sol-sol, 110 pièces d'artillerie et mortiers, 120 pièces d'artillerie sans recul, 550 missiles de défense aérienne, 2 950 armes automatiques lourdes, 4 500 lance-roquettes manuels et 200 000 roquettes sol-sol de différents types.

Le nombre de centres d'entraînement militaire des extrémistes au Pakistan atteint maintenant 180, ce qui traduit une augmentation depuis l'entrée en vigueur des Accords de Genève. Chaque semaine, entre 30 et 35 groupes armés comprenant 1 200 à 1 500 hommes entraînés dans ces centres sont infiltrés en Afghanistan pour y semer la mort et la destruction. Des unités de la onzième Division pakistanaise participent directement aux combats en Afghanistan. C'est également le cas des mercenaires wahabis, d'Arabie saoudite, pays qui met également à la disposition des extrémistes une aide financière généreuse. De même, entre le 15 février et la fin août 1989, c'est au total 413 102 roquettes et obus d'artillerie lourde qui ont plu sur les habitants des villes d'Afghanistan. Le résultat? Des milliers de civils tués et des milliers de blessés. Uniquement sur Kaboul, 1 383 roquettes ont coûté la vie à 671 personnes, en blessant 1 014 autres. Dernièrement, même l'avion utilisé par le représentant du Secrétaire général n'a pas été épargné par ces attaques à la roquette. Pas plus tard que les 22 et 23 septembre, un total de 49 roquettes ont été lancées sur Kaboul - à la veille de l'Assemblée générale - qui ont tué 41 personnes et en ont blessé 59. L'une des roquettes est tombé sur un marché plein de monde. C'est là du terrorisme aveugle, oeuvre de la police interventionniste de l'un des signataires des Accords de Genève.

Le fait qu'ils lancent des roquettes contre les villes et commettent des actes de terrorisme aveugle et sans discrimination contre des civils prouve non pas la force mais la faiblesse des extrémistes. C'est le résultant des cruelles défaites

M. Wakil (Afghanistan)

de ces groupes à Jalalabad, Khost, Kandahar et ailleurs encore en Afghanistan. Les forces armées héroïques de l'Afghanistan qui défendent l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale du pays, accomplissant, conformément à leur devoir patriotique, ont porté à ces hommes à la solde de l'étranger un coup si décisif que, même avec l'aide et la participation directes de l'armée pakistanaise, ils n'osent même plus faire face aux défenseurs de l'Afghanistan. D'où des attaques désespérées à la roquette contre les villes et l'assassinat sans discrimination d'enfants, d'hommes et de femmes innocents. Ces attaques, cependant, ne sauraient masquer la faillite politique, militaire et morale des groupes extrémistes, de même qu'elles ne peuvent faire renaître dans les rangs de l'opposition l'espoir perdu d'une victoire militaire. Dans le pays, nombreux sont les responsables qui ont maintenant compris la nécessité de mettre un terme à cette guerre fratricide et de rétablir la paix grâce à une réconciliation nationale.

Ce que le Pakistan continue de faire contre l'Afghanistan, rien d'autre que du terrorisme d'Etat, qui a été condamné par l'Assemblée ainsi que dans une résolution adoptée par le Mouvement des non-alignés au Sommet de Belgrade.

Si les problèmes intérieurs d'un pays voisin devaient servir de base à la politique envers ce pays, qui pourrait dire ce qui arriverait au Pakistan et quel serait son avenir? Les habitants du Penjab, du Sind, de Pashtoon et du Balouchistan sont las de la domination grandissante de l'appareil militaire pakistanaise. Cependant, ce sont là des problèmes pakistanaise et, en tant que voisins, nous ne nous arrogeons pas le droit de nous en mêler. Nous ne pensons pas non plus qu'il soit possible de former des gouvernements pour d'autres en dehors de leur pays.

L'espoir d'une victoire, réduit à néant à Jalalabad, a été à jamais perdu après ce que l'on a appelé la saison des combats d'été. Ce n'est pas un nouveau délai de 12 ou 18 mois qui permettra d'accomplir par la force des armes ce qui était supposé arriver quelques semaines ou même quelques jours après le 15 février dernier et qui ne s'est pas produit.

La question est de savoir combien d'Afghans doivent encore tomber dans une guerre fratricide insensée avant que ceux qui planifient et mènent cette guerre comprennent que l'option militaire n'a aucune chance de réussir. Jusqu'où doit aller la destruction de l'Afghanistan, pays parmi les moins avancés, avant que la solution militaire ne soit abandonnée au profit de la solution politique?

M. Wakil (Afghanistan)

C'est maintenant qu'il faut rétablir la paix en Afghanistan. Chaque jour qui passe fait plus de morts dans la population et sème davantage le chaos dans l'économie. Les bases de la paix, de la réconciliation et de l'établissement d'un gouvernement représentatif existent en Afghanistan. Ce qu'il faut, c'est renoncer aux politiques anciennes, aux positions intransigeantes et accepter la réalité.

La voie qui mène à la paix en Afghanistan est claire. Pour ce faire, la stricte et entière application des Accords de Genève par les parties et garants et l'application de la résolution adoptée par consensus par l'Assemblée générale sont les mesures les plus importantes et les plus fondamentales. La cessation immédiate de l'ingérence et de l'intervention dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, comme le prévoient expressément les Accords, peut et doit jouer un rôle majeur dans l'instauration de la paix. La sincère coopération du Pakistan avec la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan pourrait cesser d'être inefficace comme elle l'est à l'heure actuelle si elle était chargée de superviser la pleine application de toutes les dispositions des Accords de Genève.

A ce jour, le Gouvernement afghan a porté à la connaissance de la mission de bons offices 6 492 cas de violation flagrante des Accords de Genève dans 827 notes adressées au siège de Kaboul. Ces cas ont trait à la violation de chacune des dispositions du document de Genève relatives à la non-ingérence et à la non-intervention, comme, notamment, le démantèlement de bases, la renonciation à l'envoi de groupes armés, les transferts d'armes et l'engagement de s'abstenir de tout acte qui pourrait compromettre la stabilité de l'autre partie contractante. Aucune de ces violations n'a fait l'objet d'enquête comme le prévoient les Accords de Genève parce que le Pakistan fait complètement fi de ces accords. La poursuite de la guerre, des destructions, des graves souffrances humaines et des pertes en vies humaines dans mon pays témoigne à l'évidence que le Pakistan n'accorde pas la moindre importance aux dispositions des Accords de Genève. Tant que les flammes de la guerre, de l'agression et de l'intervention, toujours plus intenses, continueront de dévorer la vie et les biens du peuple afghan, on ne pourra évidemment prendre au sérieux ceux qui prétendent que les dispositions des Accords de Genève sur la non-ingérence et la non-intervention sont mises en oeuvre.

M. Wakil (Afghanistan)

Le peuple afghan et la communauté internationale commenceront à s'interroger sur la sincérité et la bonne volonté du Pakistan qui a ratifié les Accords de Genève, ainsi que sur le respect et la supervision effectives par celui-ci de leur mise en oeuvre.

Le discours du Président des Etats-Unis d'Amérique, M. George Bush, à l'ouverture du présent débat général, et le rappel par ce dernier de la nécessité d'oeuvrer ensemble, dans le cadre des Nations Unies, pour apporter la paix à ceux qui ont été victimes de conflits régionaux, sont encourageants. Si les Etats-Unis opéraient un changement positif dans leur politique en menant une politique d'aide et d'encouragement au processus de paix en Afghanistan plutôt qu'en dotant les extrémistes de moyens de guerre et de destruction, la mise en oeuvre de ce processus s'en verrait grandement facilitée.

Aucun objectif politique ne peut être atteint par la guerre, et le prétendu gouvernement intérimaire, illégalement mis en place par Islamabad, ne saurait offrir la moindre légitimité. La situation a déjà empiré à la suite des combats qui ont fait rage à l'intérieur de l'Afghanistan. La politique qui consiste à fournir de vastes quantités d'armes sophistiquées ne saurait servir les intérêts des Etats-Unis dans la région, car, à terme, la poursuite de la guerre, de la destruction et des souffrances humaines en Afghanistan portent davantage atteinte à leur prestige aux yeux du peuple afghan. Il ne fait aucun doute que les moyens pacifiques pour atteindre les objectifs politiques existent et doivent être recherchés.

La situation en Afghanistan s'est modifiée après le 15 février 1989. Le Parti démocratique populaire d'Afghanistan a renoncé à monopoliser le pouvoir. Aussi, la poursuite de la politique menée jusqu'ici par le Gouvernement américain n'est-elle pas réaliste. C'est ce qu'ont reflété les mass media américains et le Congrès américain. Nous sommes par conséquent prêts à accueillir à Kaboul un envoyé spécial du Gouvernement américain chargé de mener une mission d'enquête et de procéder à un échange de vues. Nous pensons que ce voyage permettrait aux Etats-Unis de prendre ainsi le pouls de la situation qui règne actuellement dans la société afghane et de constater notre volonté de restaurer la paix et d'instaurer un système démocratique fondé sur le pluralisme politique et une économie libre.

Dans notre région comme dans la plupart des autres régions du monde, le trafic des armes et des stupéfiants va de pair. Au cours des 10 dernières années, la

M. Wakil (Afghanistan)

fabrication et la contrebande de stupéfiants par des groupes extrémistes afghans a créé une situation très dangereuse. La République d'Afghanistan se tient prête à coopérer pleinement à l'élimination de ce grave problème.

Nous nous félicitons de l'évolution positive et réaliste constatée dans la politique de notre voisin de l'ouest, la République islamique d'Iran. De notre grand voisin, la Chine, un autre pays voisin de l'Afghanistan, nous attendons une contribution plus déterminée à la restauration de la paix dans notre pays. Nous sommes, quant à nous, déterminés à entretenir des relations normales et amicales avec tous les pays du monde, en particulier avec nos voisins.

La question du retour sûr, volontaire et honorable de réfugiés afghans appelle une attention particulière. Ceux qui perpétuent la guerre en Afghanistan ne doivent pas profiter de la poursuite de cette guerre comme prétexte pour mener une politique d'entrave au retour des réfugiés. Tout en exprimant notre reconnaissance à tous ces pays, au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et à d'autres organisations et agences qui ont pris soin de nos frères afghans pendant leur refuge, le moment nous semble venu de leur venir en aide afin qu'ils puissent retourner dans leur patrie et y réintégrer la vie nationale. Nous prions instamment le Pakistan de coopérer à la création de commissions mixtes. Ces commissions qui, conformément aux Accords de Genève, auraient dû être créées immédiatement après l'entrée en vigueur des Accords il y a 16 mois, ne l'ont pas été.

La reconstruction de l'Afghanistan exige une assistance internationale, gouvernementale et non gouvernementale. Mais hélas, un certain nombre de pays se sont abstenus de mettre à la disposition du Coordonnateur des Nations Unies pour l'assistance économique et humanitaire à l'Afghanistan l'assistance promise. L'aide au peuple afghan ne doit pas pâtir de considérations politiques.

En ce qui concerne les difficultés internes à l'Afghanistan, nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de les évoquer, et le Président de la République, M. Najibullah, prenant la parole devant la neuvième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés à Belgrade, s'y est récemment employé. Je me contenterai donc de rappeler brièvement les grandes lignes de la position de la République d'Afghanistan.

Nous pensons que toutes les forces politiques afghanes, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Afghanistan, doivent entamer un dialogue en vue de la tenue d'une

M. Wakil (Afghanistan)

conférence de paix à l'échelle nationale à laquelle participeraient toutes les forces en jeu. Cette conférence devrait décider la création d'un conseil de commandement et décréter un cessez-le-feu d'une durée de six mois. Pendant cette période, le conseil de commandement mettrait en place un gouvernement de coalition largement représentatif et une commission chargée d'élaborer une nouvelle constitution et la loi devant régir les élections générales pour son approbation. Après l'adoption de la nouvelle constitution et de la loi électorale par un traditionnel Loya Jirgah nommé par le conseil de commandement, des élections générale, à scrutin direct et secret, devront avoir lieu. Un nouveau gouvernement, composé d'une ou plusieurs parties politiques ayant la majorité, gouvernera le pays conformément à la nouvelle constitution. Nous sommes prêts à accepter qu'une commission internationale supervise les élections générales.

La République d'Afghanistan estime qu'une solution politique pacifique doit être juste et générale et que toutes les forces politiques doivent y participer. Si l'on devait laisser en dehors de cette coalition une force politique quelle qu'elle soit, y compris le Parti démocratique populaire d'Afghanistan, non seulement le problème ne serait pas résolu, mais de graves obstacles risqueraient de surgir. Le niveau de participation à la structure d'Etat devraient faire l'objet de négociation, mais non la participation elle-même. Il faut que la paix en Afghanistan soit le fruit de concessions rationnelles acceptées par tous. Celles-ci doivent viser l'élimination des causes de conflit et de guerre et non semer les graines d'une nouvelle guerre.

Nul n'ignore qu'un grand nombre de commandants ont boycotté des organisations basées au Pakistan, s'étant aperçus qu'elles étaient au service des ennemis de notre patrie. Un certain nombre de commandants ont entamé des pourparlers avec l'Etat et observent un cessez-le-feu dans les régions sous leur contrôle. Des contacts avec d'autres se poursuivent et, tôt ou tard, l'amitié, la fraternité et l'unité l'emporteront sur les sentiments négatifs et la méfiance d'hier.

Les dirigeants de la République d'Afghanistan ont confiance dans les commandants de l'opposition armée car ce sont eux qui apporteront les bienfaits de la vie et de la quiétude aux populations des régions sous leur contrôle. De même, les dirigeants de la République d'Afghanistan poursuivront leur politique de réconciliation nationale en dépit de la position irrationnelle adoptée à l'heure actuelle par les dirigeants d'organisations extrémistes basées au Pakistan. A nos

M. Wakil (Afghanistan)

yeux, les intérêts nationaux de l'Afghanistan et la restauration de la paix dans notre pays sont au-dessus de tout intérêt d'ordre tribal, ethnique, politique, partisan ou idéologique.

Les aspects extérieurs de la situation autour de l'Afghanistan seraient mieux résolus si l'on convoquait une conférence internationale à laquelle participeraient l'Afghanistan, le Pakistan, l'Iran, l'Inde, la Chine, les Etats-Unis, l'Union soviétique et le Président du Mouvement des pays non alignés. Cette conférence, qui d'emblée devrait décider de mettre fin à la livraison d'armes à toutes les factions en Afghanistan, garantirait à l'Afghanistan un statut permanent de pays neutre et démilitarisé, qui serait énoncé dans la nouvelle constitution.

M. Wakil (Afghanistan)

En raison de l'agression, de l'ingérence et de l'intervention du Pakistan, la République d'Afghanistan s'est présentée devant le Conseil de sécurité au mois d'avril de cette année. A l'exception de quelques délégations, l'immense majorité des pays qui ont participé au débat se sont prononcés en faveur d'une solution politique et de la nécessité d'appliquer les Accords de Genève. Si l'intervention armée et la violation des Accords se poursuivent, l'Afghanistan n'aura d'autre choix que de s'adresser une fois encore au Conseil de sécurité.

Pour conclure, qu'il me soit permis de réaffirmer notre conviction qu'en renouvelant notre foi dans les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies, ensemble, sous la direction du Président, nous pourrions apporter une contribution importante à nos débats et aux décisions de l'Assemblée, afin d'instaurer un monde meilleur plus sûr et plus ordonné où nous pourrions tous vivre. Ma délégation est disposée à coopérer avec vous à la réalisation de cet objectif.*

M. OUKO (Kenya) (interprétation de l'anglais) : S. E. Daniel arap Moi m'a chargé de vous adresser, Monsieur le Président, ses meilleurs vœux de succès pour les travaux de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. Je tiens également à vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de cette auguste assemblée. L'Afrique est fière de voir l'un de ses fils illustres occuper ce poste élevé. Vous pouvez compter sur l'entière coopération de ma délégation dans l'exercice de vos activités à la tête de l'Assemblée.

Je tiens également à communiquer à votre prédécesseur, M. Dante Caputo, ancien Ministre des affaires étrangères de l'Argentine, l'expression de ma sincère reconnaissance pour la façon exemplaire dont il a présidé et guidé les travaux de cette organisation au cours de sa quarante-troisième session.

La scène politique internationale continue de connaître des changements encourageants et positifs dans la recherche de solutions aux problèmes régionaux et mondiaux. Au cours de ces dernières années, nous avons connu des progrès auparavant inconcevables dans des différends et des conflits de longue date et la plupart de ces progrès résultent d'un regain d'optimisme et de confiance dans la pertinence et le rôle des Nations Unies. L'Organisation, dont le principe fondamental est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, s'est toujours efforcée de démontrer la supériorité des négociations et de la médiation

* Le Président assume la présidence.

M. Ouko (Kenya)

sur l'affrontement dans la conduite des relations internationales. Le succès croissant qui marque l'acceptation générale de ce processus est largement dû à l'exemple exceptionnel et à l'efficacité du Secrétaire général, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, et je tiens à dire combien ma délégation apprécie les efforts inlassables qu'il déploie au service des objectifs des Nations Unies.

Le rôle important joué par l'Organisation dans la solution de conflits régionaux en 1988 s'est encore accru en 1989 pour s'étendre au processus d'indépendance de la Namibie. De même, des signes encourageants montrent que les Nations Unies seront appelées à jouer un rôle décisif dans la solution du problème kampuchéen et des crises qui sévissent en Amérique centrale. Ces lourdes responsabilités ne peuvent être exécutées valablement sans le plein appui de tous les membres de la communauté internationale. Le Kenya tient à déclarer officiellement qu'il appuie totalement tous les efforts que font les Nations Unies pour assurer la paix internationale. Nous engageons vivement tous les Membres de l'Organisation à manifester le même soutien et à oeuvrer en vue d'un monde meilleur dans lequel les souffrances humaines pourront être atténuées et où le gaspillage absurde des ressources pourra être évité.

Le Kenya appuie pleinement le Secrétaire général et ses collaborateurs et les félicite pour la manière exemplaire dont ils se sont efforcés d'assurer l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sur la Namibie. Mais nous sommes très inquiets de voir que l'Afrique du Sud refuse de respecter l'esprit et la lettre de cette résolution. La présence des forces brutales de contre-insurrection du Koevoet, en Namibie, dépasse largement la date limite de leur dispersion; les lois et proclamations relatives au processus électoral et l'assemblée constituante ont été rédigées dans des termes que même une élite éclairée ne parvient pas à comprendre. Les lois telles qu'elles ont été rédigées tendent à faciliter la persistance de la domination de l'Afrique du Sud en Namibie. Le régime raciste d'Afrique du Sud, pour reprendre les termes du Président Bush, "n'a pas su voir l'amour de la liberté inscrit dans le coeur de l'homme" (A/44/PV.4, p. 52). Nous espérons que les lois amendées qui seront bientôt publiées permettront la tenue d'élections libres et régulières en novembre. C'est pourquoi le Kenya prie instamment la communauté internationale d'exercer une pression sur l'Afrique du Sud afin qu'elle respecte la résolution 435 (1978), afin d'éviter une situation dans laquelle les élections

M. Ouko (Kenya)

aggraveraient le chaos et les souffrances au lieu d'aboutir à la paix que nous souhaitons tous ardemment.

En ce qui concerne la situation en Afrique du Sud, nous espérons que le changement de gouvernement ne se limitera pas à un simple changement de personnes. Au Kenya, nous espérons que les nouveaux dirigeants prendront des mesures véritablement progressistes et positives vers une société humaine dans laquelle tous les peuples, sans distinction de race, pourront vivre dans l'harmonie. Mais, entre-temps, nous sommes très inquiets de constater que malgré des appels réitérés en faveur du changement, le régime raciste de Pretoria continue d'appliquer son système odieux d'apartheid et persiste à refuser à la population noire son droit inaliénable à l'autodétermination. Nous exigeons la remise en liberté immédiate de Nelson Mandela et des autres prisonniers politiques, la levée de l'état d'urgence, la suppression des traitements brutaux infligés à la population noire, y compris aux enfants innocents, le retour de la liberté de la presse et la levée de l'interdiction qui pèse sur l'ANC, le PAC et d'autres organisations politiques. Nous demeurons convaincus que si l'on n'exerce pas une pression immédiate et efficace sur le régime raciste de Pretoria, il ne sera pas possible d'effectuer un changement pacifique.

M. Ouko (Kenya)

Nous sommes également convaincus que le seul moyen dont dispose la communauté internationale pour effectuer des changements positifs consiste en l'imposition de sanctions globales et obligatoires contre le régime raciste, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Comme le Président Bush l'a déclaré ici lundi devant cette assemblée, "la liberté, une fois lancée, acquiert son propre dynamisme"; "nous devons amener la paix aux gens qui n'en n'ont jamais connu les bienfaits"; "ne vous y trompez pas, rien ne peut arrêter la marche de la liberté" (A/44/PV.4, passim).

L'odieuse politique d'apartheid reste la principale source de conflit en Afrique australe. Elle représente une sérieuse menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Les actes persistants d'agression et de déstabilisation commis par Pretoria contre les Etats de première ligne et d'autres Etats voisins continuent de peser gravement sur leurs économies, tandis que l'afflux de réfugiés cherchant à se soustraire à la brutalité de Pretoria met à rude épreuve les ressources disponibles déjà limitées prévues pour le développement social. Le Kenya prie instamment la communauté internationale de fournir une assistance financière et matérielle aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins, afin de les aider à réduire leur dépendance économique vis-à-vis de l'Afrique du Sud et, de la sorte, de minimiser l'effet des mesures de déstabilisation de Pretoria.

Les changements encourageants survenus dans certains secteurs des relations internationales ne font que souligner la nécessité de faire davantage dans les domaines où peu - sinon aucun progrès n'a été fait. Le Kenya demeure profondément inquiet du fait qu'aucun développement positif n'a été constaté pour ce qui est de la question de Palestine. Le monde a vu se détériorer rapidement la situation générale du peuple palestinien. Nous sommes convaincus qu'il ne saurait y avoir de paix juste et durable au Moyen-Orient tant que n'auront pas été reconnus les droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à avoir son propre Etat, ainsi que cela a déjà été proclamé. Nous tenons à féliciter ses dirigeants pour les mesures positives qu'ils ont prises en vue de régler la question de la Palestine.

Nous restons vivement préoccupés par la dangereuse escalade de violence au Liban, et nous demandons avec insistance le retrait de toutes les troupes étrangères du territoire libanais et la proclamation d'un cessez-le-feu immédiat et

M. Ouko (Kenya)

inconditionnel, comme l'a proposé récemment la Ligue arabe. Nous appuyons tous les efforts de la Ligue arabe en vue de résoudre cette crise tragique et en appelons à la communauté internationale tout entière pour respecter absolument l'intégrité territoriale du Liban et son droit à exercer sa souveraineté dans des frontières internationalement reconnues.

Le Kenya est heureux des développements positifs qui ont eu lieu dans la recherche d'une solution au problème du Kampuchea. Nous accueillons favorablement la décision du Viet Nam de retirer ses troupes du Kampuchea à la fin de ce mois et nous apportons notre plein appui à tous les efforts entrepris par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pour parvenir à une solution juste et durable du problème. De même, nous sommes encouragés par la recherche persistante d'une solution à la question de Chypre ainsi que par les initiatives régionales prises par les Présidents d'Amérique centrale pour établir un climat pacifique dans cette sous-région.

Pour ce qui est de la péninsule coréenne, nous appuyons l'admission de la République de Corée aux Nations Unies. Nous sommes également confortés par la reprise du dialogue et de contacts entre les deux Corée, en vue de réaliser la réunification pacifique de leurs deux pays, dans l'intérêt mutuel du peuple coréen tout entier. Nous leur adressons nos meilleurs vœux de succès dans l'élaboration des modalités qui leur permettront d'atteindre ce but si recherché. Le problème coréen ne pourra être résolu que par les Coréens eux-mêmes.

En Afghanistan, nous constatons avec satisfaction l'application positive des Accords de Genève. Cependant, il appartient maintenant au peuple afghan de régler ses problèmes intérieurs, sans ingérence ni pression d'où qu'elle vienne, afin que la paix et la tranquillité puissent être rendues à ce pays qui souffre depuis si longtemps.

Dans tous ces domaines, le Kenya reste inébranlablement attaché aux droits de tous les peuples de déterminer librement leur propre avenir, sans aucune ingérence ou pression de l'extérieur.

Le Kenya est convaincu que le désarmement constitue pour la communauté internationale un impératif moral, si elle désire atteindre son objectif fondamental qui est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'accumulation ininterrompue d'armes perfectionnées et mortelles, nucléaires et classiques, continue de menacer la survie de l'humanité. Mais nous gardons

M. Ouko (Kenya)

l'espoir que les relations améliorées et l'intensification des négociations bilatérales entre les superpuissances, ainsi que l'a souligné le Président Bush lundi dernier devant cette assemblée, auront un effet positif sur les efforts généraux de désarmement et conduiront à une réduction des tensions dans le monde entier.

Tandis que nous approchons de la fin des années 80, l'état de l'économie mondiale reste préoccupant. Selon l'Etude sur l'économie mondiale de 1989, la production économique mondiale a augmenté au taux rapide de 4,3 % en 1988. Le commerce mondial s'est accru au taux encore plus élevé de 8,3 %, dépassant ainsi les taux atteints dans les années 70. Mais à peu près tous les avantages de cet accroissement de la production et des échanges mondiaux sont allés et continuent d'aller aux pays industrialisés. Les espoirs selon lesquels les avantages de la croissance de la production économique mondiale s'étendraient peu à peu à un plus grand nombre de pays en développement n'ont pas été réalisés. A la lumière des tendances actuelles, les perspectives d'avenir seraient plutôt dans le sens d'une détérioration de la situation. Ce qu'il nous faut, c'est un environnement de coopération économique internationale amélioré, fondé sur la réalité de l'interdépendance croissante entre les économies nationales. Nous croyons que la présente session offrira de nombreuses occasions de trouver des moyens de gérer une telle interdépendance. Les pays en développement doivent jouer un rôle plus important et plus profitable dans l'activité économique mondiale et la prise de décisions. Les bénéfices de la croissance et de l'expansion mondiales doivent être partagés par toutes les nations du monde.

Ainsi que le relève fort bien l'Etude sur l'économie mondiale :

"Du point de vue mondial, il est anormal que les pays les plus riches du monde absorbent une large part de l'épargne des autres pays au lieu de contribuer aux mouvements des capitaux vers le reste du monde."

Nous espérons qu'au cours de cette session, nous avancerons dans la voie de l'établissement de bases nouvelles qui permettront de réorienter les mouvements des capitaux d'investissement vers les pays en développement dans les années à venir.

M. Ouko (Kenya)

Le problème de la dette qui s'est présenté dans presque tous les pays en développement au début des années 80 est maintenant encore plus répandu, devenant une crise constante, freinant la croissance, perturbant l'ordre social et augmentant la menace qui pèse sur la stabilité politique de nombreux pays en développement. Malgré les efforts d'ajustement incessants et laborieux et le rééchelonnement de la dette, le système international financier et monétaire en vigueur empêche pratiquement les pays en développement touchés de venir à bout de ce fardeau. Les décisions comme celles du Sommet de Toronto n'ont guère eu d'effet et il conviendrait de les renforcer.

Le transfert massif et net des ressources financières des pays importateurs de capitaux en développement s'est détérioré, atteignant plus de 32 milliards de dollars américains en 1988 en comparaison avec la précédente échelle annuelle de 20 à 25 milliards de dollars par an précédemment. Cela a augmenté le fardeau de la construction des infrastructures de base nécessaires, surtout en Afrique, pour augmenter la productivité de leurs économies, y compris la possibilité de faire face aux rudes coups imposés de l'extérieur à l'environnement. Nous espérons que les efforts destinés à faire face à ces transferts négatifs seront renforcés.

Les problèmes de la dette et du transfert net des ressources des pays en développement aux pays développés sont étroitement liés au problème du commerce extérieur des pays en développement. La stratégie la plus sûre et la plus efficace pour régler le problème de la dette et pour relancer une croissance soutenue dans les pays en développement doit prévoir l'accroissement des recettes d'exportation des pays en développement, et cela en tant qu'élément important. Cependant le système commercial multilatéral tend vers des tensions accrues. Les négociations commerciales multilatérales actuelles fournissent une importante occasion d'inverser la tendance et de renforcer le système.

L'initiative prise par le Groupe des 77 de demander une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée entièrement à la coopération économique internationale, notamment à la relance des économies des pays en développement, est intervenue à point nommé. Elle fournira l'occasion importante de dégager un consensus en matière de développement. En même temps, l'élaboration et l'instauration d'une nouvelle stratégie internationale de développement dans le cadre de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement devraient fournir des mesures propres à améliorer l'environnement économique international afin de soutenir les efforts des pays en développement.

M. Ouko (Kenya)

L'Afrique a connu la crise économique la plus longue et la plus grave de l'histoire. Comme l'Etude le dit fort justement et clairement :

"Les économies africaines demeurent extrêmement vulnérables à des circonstances qui, pour l'essentiel, échappent à leur contrôle." (Etude sur l'économie mondiale de 1989, E/1989/45, p. 55)

Les contraintes extérieures qui entravent le relèvement de l'Afrique sont devenues plus fortes. La dette extérieure de l'Afrique est passée de 220,3 milliards de dollars américains en 1987 à 230 milliards de dollars américains en 1988. Le taux de remboursement prévu représente maintenant environ 40 % des recettes d'exportation. Les prix généraux des produits de base sont tombés de près de 13 % en 1988 tandis que le prix des importations continuait de monter. Aujourd'hui, l'Afrique est exportateur net de ressources financières tandis que de nouveaux prêts sont hors de portée et liés à des exigences rigoureuses de politique d'ajustement. Les économies africaines sont dominées par les secteurs de production de produits de base et marquées par de petits secteurs manufacturiers qui dépendent de manière excessive des matières premières importées et de produits intermédiaires et travaillant presque exclusivement pour le marché intérieur. Les obligations de l'Afrique en ce qui concerne le service de la dette et la stagnation des recettes d'exportation limitent les importations nécessaires à une relance des investissements et à l'utilisation des capacités existantes dans les secteurs agricole et manufacturier. Des mesures urgentes s'imposent donc relativement à la proposition faite par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'organisation soumis à la présente session lorsqu'il a dit qu'il convenait d'examiner les décisions du Sommet de Toronto visant à alléger le fardeau de la dette des pays à faible revenu, surtout des pays africains, où les résultats ont été jusqu'ici particulièrement décevants.

Enfin, ma délégation voudrait faire écho aux préoccupations déjà exprimées par d'autres délégations devant la dégradation de notre environnement. La préservation et la protection du caractère sacré de l'environnement devraient être la responsabilité première de tous les pays : grands ou petits, développés ou en développement, du Nord ou du Sud. Le Kenya a l'honneur exceptionnel d'accueillir le siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Notre président, S. E. M. Daniel arap Moi, a donné un exemple décisif dans la préservation de notre patrimoine commun, de la faune et de la protection de

M. Ouko (Kenya)

l'environnement. Comme il l'a souligné dans son allocution à la séance d'ouverture de la récente session du conseil d'administration du PNUE :

"... les problèmes de l'environnement sont d'origine humaine et de nature mondiale; leur solution exige donc une intervention humaine et une action et une coopération mondiales."

Le Comité de la planification du développement a noté que les dommages causés à l'environnement dans les sociétés riches sont la conséquence d'un développement excessif et de la demande exagérée de services et biens, ce qui entraîne de considérables quantités de déchets. Par ailleurs, dans les pays en développement, les problèmes fondamentaux de l'environnement sont le fait de la pauvreté, une lutte de plus en plus acharnée pour la production alimentaire et l'énergie entraînant la destruction accélérée des forêts, la dégradation des sols et l'appauvrissement des ressources en eau. Les questions de développement économique ne sauraient donc être détachées des questions d'environnement. Lors de la récente réunion de Caracas, le Groupe des 77 a consacré beaucoup de temps à examiner la manière dont les pays en développement peuvent contribuer à une coopération mondiale en faveur de l'environnement et du développement. Ces initiatives, qui prévoient entre autres la réaffirmation de notre volonté de renforcer la coopération internationale pour protéger l'environnement, montrent bien l'importance que les pays en développement attachent à ce problème. Le Kenya a pris des mesures importantes pour protéger ses terres arables de l'érosion, pour reboiser et pour récupérer des terres marginales, en s'appuyant sur des ressources financières très limitées, en sensibilisant l'opinion publique aux dangers existants et en mobilisant les populations dans un esprit d'auto-assistance. Nous avons fait de notre mieux pour protéger notre environnement marin régional.

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans sa déclaration liminaire à la dernière session du Conseil économique et social (ECOSOC), nous faisons face à des défis qui sont de la responsabilité de tous les pays, mais il est évident que les pays industrialisés sont appelés à contribuer davantage non seulement à la réparation des dommages qu'ils causent à l'environnement mondial mais aussi à l'assistance aux pays en développement. Les discussions de la présente session relatives à une conférence sur l'environnement et le développement présentent aux pays industrialisés de grandes et d'opportunes possibilités de faire preuve de la volonté politique indispensable pour mener à bien la préparation d'une conférence.

M. Ouko (Kenya)

Nous espérons que cette conférence mettra en mouvement l'élan requis vers une coopération internationale réelle portant sur l'environnement et un développement viable. Lors de la tenue de cette conférence, saisissons l'occasion pour évaluer ce que nous aurons fait d'ici là en vue de protéger l'environnement et évitons de laisser échapper cette occasion en nous lamentant sur la manière dont nous n'aurons pas réussi à protéger notre planète.

La séance est levée à 13 heures.

